

L'EXPRESS
soutient
Ghaza



L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION - MERCREDI 1^{er} FEVRIER 2024 - N°740 - PRIX 20 DA - Directeur de la publication : ZAHIR MEHDAOUI

PRÉPARATIFS POUR
LE MOIS DE RAMADHAN
**LE GOUVERNEMENT
VEUT ÉVITER TOUTE
FORME DE
PERTURBATION EN
APPROVISIONNEMENT**

Lire en page 4



IL RÉCIDIVE EN
S'ATTAQUANT À L'HISTOIRE
DE L'ALGÉRIE DANS
LES MÉDIAS
DU PALAIS ALAOUITE

**BERNARD LUGAN,
UNE « IMPOSTURE
FRANCO-
MAROCAINE »**

Lire en page 4



PARTENARIAT
INTERNATIONAL

**BELARIBI INVITE
LES ENTREPRISES
CHINOISES À
INTENSIFIER LEURS
INVESTISSEMENTS
EN ALGÉRIE**

Lire en page 6



AU SIÈGE DE L'ONU, ELLE MOBILISE D'AVANTAGE
DE SOUTIENS EN FAVEUR DE LA CAUSE PALESTINIENNE

LA DIPLOMATIE ALGÉRIENNE À L'ŒUVRE

Lire en page 3



ALORS QUE LA COMMUNAUTÉ
INTERNATIONALE SEMBLE PARALYSÉE

**LE MASSACRE
DE CIVILS
PALESTINIENS
SE POURSUIT DANS
LA BANDE DE GHAZA**

Lire en page 16



CONFIDENTIEL

OUED EL HARRACH

Nécessité de mettre en place des équipements de traitement des eaux



Invitée du forum du quotidien El Moudjahid, la ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fazia Dahleb, a affirmé, mardi à Alger, que 84 entreprises industrielles activant sur les rives de Oued El Harrach sur un total de 123 entreprises recensées ont bénéficié à ce jour d'un accompagnement pour la mise en place des équipements de traitement préliminaire des eaux, en attendant le traitement final de ces eaux polluées au niveau de la station de Baraki. Mme Dahleb a souligné l'importance pour les entreprises industrielles activant sur les rives de Oued El Harrach de disposer de ces équipements pour pouvoir contribuer à son réaménagement et à sa dépollution et concourir à l'amélioration du cadre de vie du citoyen, et ce, en coordination avec plusieurs départements ministériels. La ministre a précisé, dans ce sens, que du fait de leur contenance en produits chimiques, il est impossible de traiter les eaux industrielles au niveau de la station de Baraki directement avec les eaux urbaines provenant des ménages. Ces nouvelles structures assureront le traitement préliminaire de manière à obtenir des eaux avec les mêmes caractéristiques que les eaux urbaines, avant de procéder à leur traitement final au niveau de la station de Baraki, a ajouté la ministre, estimant que l'élargissement de cette dernière "constitue désormais un impératif".

Citant un taux d'avancement de "plus de 90%" des travaux d'aménagement extérieur et esthétique des rives de Oued el Harrach, à travers la création d'espaces verts, d'aires de jeu pour enfants, de stades de football et de basket-ball et autres, le ministre a indiqué que ces superficies seront irriguées par les eaux traitées. Lancés en juin 2012, les travaux d'aménagement d'Oued El Harrach ont accusé un grand retard. En avril 2021, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a ordonné la relance du projet de développement du périmètre d'Oued El Harrach, avant d'enjoindre, début 2022, d'accélérer le parachèvement des travaux du projet intégré d'Oued El Harrach, pour que ce projet stratégique pour la capitale et ses environs puisse enfin voir le jour.

MOSCOU RÉAGIT À LA SUSPENSION DE L'AIDE À L'UNRWA

Le chef de la diplomatie russe, Sergueï Lavrov, a dénoncé mardi la suspension du financement à l'agence onusienne pour les réfugiés palestiniens (UNRWA), y voyant une "punition collective" des Palestiniens.

Douze pays ont suspendu tout versement futur à l'UNRWA, auprès de laquelle quelque 5,9 millions de Palestiniens sont enregistrés. L'agence onusienne s'est séparée de son côté de douze de ses salariés. "Ce qui s'est passé et se passe est une punition collective, interdite par le droit international humanitaire", a déclaré Sergueï Lavrov lors d'une conférence de presse avec son homologue gambien à Moscou. Le ministre russe a appelé à une "enquête" pour établir les faits.

"Mais si cette enquête est remplacée par une punition collective de l'UNRWA et, surtout, de ceux à qui l'ONU a apporté une aide inestimable, alors je pense que c'est une mauvaise décision", a-t-il dit.

Une dizaine de pays occidentaux ont suspendu leur financement de l'UNRWA. La Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la Palestine, Francesca Albanese, a estimé que les pays qui suspendaient leur financement à l'UNRWA "participaient à un génocide".

LE PRÉSIDENT TUNISIEN PROLONGE L'ÉTAT D'URGENCE JUSQU'À LA FIN 2024



Le président tunisien Kais Saïed a décidé, mardi, de prolonger l'état d'urgence en Tunisie jusqu'à la fin de l'année en cours 2024, selon une source officielle tunisienne. Dans son numéro paru dans la journée de mardi, le Journal Officiel de la République tunisienne (JORT) a publié un décret présidentiel précisant que "l'état d'urgence est étendu à l'ensemble de la République tunisienne, à compter du 31 janvier 2024, jusqu'au 31 décembre 2024". L'état d'urgence confère au ministère de l'Intérieur des pouvoirs exceptionnels, comme notamment l'interdiction des réunions, l'imposition de couvre-feux, les perquisitions de magasins, la surveillance de la presse, des publications, des émissions de radio et des représentations cinématographiques et théâtrales. Les mouvements d'opposition en Tunisie expriment des craintes de voir utiliser l'état d'urgence, contre ceux qui rejettent les mesures d'exception imposées par Saïed depuis le 25 juillet 2021, installant le pays dans une crise politique persistante. Parmi ces mesures figurent la dissolution du Conseil supérieur de la magistrature et du Parlement, l'adoption de lois par décrets présidentiels, la tenue d'élections législatives anticipées le 17 décembre 2022 et l'approbation d'une nouvelle Constitution par référendum le 25 juillet 2022.

LA POURSUITE DES CRIMES SIONISTES À GAZA, UN AFFRONT À LA CIJ

Le porte-parole de la présidence palestinienne, Nabil Abu Rudeineh, a affirmé, mardi, que "la poursuite des crimes sionistes contre le peuple palestinien à Gaza après la décision de la Cour internationale de justice (CIJ) interdisant clairement de tels agissements, est un affront à cette dernière et au droit international". Dans une déclaration aux médias, Abu Rudeineh a ajouté que "le

maintien des crimes sionistes en dépit d'une décision claire de la CIJ appelant à mettre un terme à de tels agissements, confirme une fois de plus le mépris de l'entité sioniste pour les résolutions onusiennes et la communauté internationale". Il a fait observer, dans le même contexte, que la poursuite des crimes sionistes génocidaires "ne fera que perpétuer la violence et l'escalade dans la région".

Abu Rudeineh a appelé, à cet égard, "l'administration américaine à agir immédiatement, pour obliger l'entité sioniste à mettre un terme à son agression globale contre le peuple palestinien, sa terre et ses Lieux saints".

Le bilan de l'agression sioniste a atteint mardi 26 751 martyrs et 65 636 blessés, selon des sources sanitaires palestiniennes citées par l'agence de presse Wafa.

Les tomates marocaines dans le viseur des agriculteurs français

Alors que les opérations de filtrage de camions se multiplient en France, plusieurs aliments sont dans la ligne de mire des manifestants. En plus du poulet ukrainien, les tomates directement venues du Maroc, vendues à petit prix en France, sont pointées du doigt. Ces derniers jours, sur l'autoroute A7, des centaines de kilos de légumes ont été déversés depuis des camions. Ces derniers mois,

plusieurs agriculteurs ont mené des opérations dans les supermarchés afin d'alerter sur des produits dont l'importation a augmenté de 8% en un an seulement. Colère des agriculteurs : les tomates marocaines ciblées et accusées de concurrence déloyale. "Le vrai sujet sur la tomate, c'est la main-d'œuvre, qui est à peine à un euro au Maroc quand chez nous elle est à 14 euros. C'est très difficile d'être

en compétition avec une concurrence déloyale comme ça", dit à BFMTV une exploitante en Loire-Atlantique.

Lors de son discours de politique générale de mardi, Gabriel Attal a promis de mieux protéger les agriculteurs français face à cette concurrence.

Les agriculteurs du convoi d'Agen veulent "bloquer Rungis et rentrer dans Paris". Actuellement à Pierre-

fite-sur-Sauldre, dans le Loir-et-Cher, le convoi d'agriculteurs en colère venu d'Agen va reprendre sa route ce mercredi matin avec la ferme intention de rejoindre Paris dans la journée.

"On est 700, les paysans se sont levés. On va se préparer à franchir les ponts de la Loire", précise Serge Bousquet-Cassagne, président de la Coordination rurale du Lot-et-Garonne, à RMC.

L'EXPRESS

Quotidien national d'information

édité par la

SARL ADRA COM

Adresse : Maison de la presse Abdelkader safir,
02 Rue Farid Zouiouache,
Kouba, Alger

Tel/FAX Administration
et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION:

ZAHIR MENDAOUÏ

zahir.mehdaoui1969@gmail.com

Email:

redaction@express-dz.com

Site Web:

www.lexpressquotidien.dz
/ TEL/FAX: 023.70.99.92

Directeur de l'administration et des finances
NOURDINE BRAHMI
Service-pub@expressquotidien.dz

Impression SIA
Alger Bab Ezzouar

«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À:

L'Entreprise Nationale de communication d'Édition et de Publicité Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger

Tel : 021 73 71 28 / 021 73 76 78 / 021 74 99 81

Fax : 021 73 95 59

Email : agence.regie@anep.com.dz
Programmation.regie@anep.com.dz

AU SIÈGE DE L'ONU, ELLE MOBILISE DAVANTAGE DE SOUTIENS EN FAVEUR DE LA CAUSE PALESTINIENNE

La diplomatie algérienne à l'œuvre

L'attachement de l'Algérie à la cause palestinienne est total et sans faille, tout comme son soutien à cette dernière. Pays épris de paix et de justice, l'Algérie a toujours milité pour la primauté du droit international en Palestine ou dans d'autres régions où la paix et la sécurité sont directement menacées.

Menant une diplomatie active, notamment au Proche-Orient, l'Algérie insiste sur le fait que l'ONU et la communauté internationale doivent intervenir dans la crise de Gaza et trouver une solution à la question palestinienne, cela aujourd'hui et non demain. Occupant depuis le 1^{er} janvier le poste de membre non permanent au Conseil de sécurité, elle marque des points. Mardi, les membres du Conseil ont voté à l'unanimité en faveur d'un projet de communiqué de presse, présenté à l'initiative de la Mission permanente de l'Algérie à New York, qui souligne le besoin urgent d'élargir le flux d'aide humanitaire aux civils à Gaza, où la situation humanitaire s'est détériorée. Le vote à l'unanimité par les membres du Conseil de sécurité intervient dans le cadre des démarches permanentes et continues de l'Algérie visant à mobiliser le soutien à la cause palestinienne, et ce, en application des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Le projet de communiqué exhorte également toutes les parties à coopérer avec la coordinatrice principale de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza, Sigrid Kaag, et de lui faciliter sa mission, tel que stipulé dans la résolution 2720. Celle-ci exige que les parties au conflit « autorisent, facilitent et permettent l'acheminement immédiat, sûr et sans entrave, de l'aide humanitaire à grande échelle, directement vers la



population civile palestinienne, dans l'ensemble de la bande de Gaza et, à cet égard, demande que des mesures soient prises d'urgence pour permettre immédiatement un accès humanitaire sûr, sans entrave et élargi, et pour créer les conditions d'une cessation durable des hostilités ». La résolution demande au secrétaire général de « nommer un coordonnateur principal de l'aide humanitaire et de la reconstruction » chargé de faciliter, de coordonner, de surveiller et de vérifier dans la bande de Gaza, le cas échéant, le caractère humanitaire de tous les approvisionnements d'aide humanitaire fournis à Gaza par des Etats qui ne sont pas parties au conflit. Elle réitère par ailleurs son « attachement indéfectible » à la perspective de la « solution à deux Etats »,

(...) vivant côte à côte, en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations Unies, et souligne à cet égard l'importance de l'unification de la bande de Gaza et de la Cisjordanie sous l'égide de l'Autorité palestinienne ». Les membres du Conseil de sécurité ont également salué la nomination de Mme Kaag comme Coordinatrice principale de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza, qui sera chargée d'assurer l'acheminement immédiat d'aides humanitaires aux Palestiniens à Gaza ainsi que de coordonner et de surveiller tous les envois de secours humanitaires ». Sigrid Kaag procédera également à la création d'un mécanisme onusien en vue d'accélérer l'ache-

minement de tous les envois de secours humanitaires. Il est utile de rappeler que le Conseil de sécurité a tenu hier une réunion d'urgence à la demande de l'Algérie, en vue d'examiner la situation à Gaza, dans le cadre des mesures conservatoires décidées par la CIJ qui avait ordonné, vendredi dernier, à l'occupant sioniste de « prendre des mesures pour empêcher les actes de génocide contre des Palestiniens » et « améliorer la situation humanitaire dans la bande de Gaza ». Cette décision avait été rendue lors d'une audience de la CIJ à La Haye (Pays-Bas), concernant la requête de l'Afrique du Sud pour prendre des mesures conservatoires dans l'action intentée contre l'entité sioniste pour génocide à Gaza.

Yucef S.

L'édito



L'INQUIÉTANT TIC-TAC D'UNE BOMBE À RETARDEMENT AU SAHEL

Ce qui se passe au Sahel mérite plus d'attention de notre part : entre la guerre en Ukraine et la guerre à Gaza, il y a également les guerres de basse intensité au Sahel. Du Mali voisin à la Corne d'Afrique, en passant par le Niger, le Burkina Faso, le Tchad, le Soudan, la Somalie et l'Erythrée, le long de la bande saharo-sahélienne, les menées de sous-sol font désordre. Et c'est cette région qu'il nous faut aujourd'hui mettre sous la loupe. L'Algérie, dont les médiations ont toujours été si efficaces pour régler les crises régionales, est un acteur essentiel et familier des affaires géopolitiques de la région. Aussi a-t-elle un rôle crucial à y jouer aujourd'hui, et elle doit le jouer, en ses qualités. De ce fait, préserver l'intégrité territoriale est un impératif de sécurité nationale, car le conflit interne du Mali peut à tout moment déborder, tout comme celui de la Libye et du Soudan - s'il ne l'a fait déjà -, et notre sécurité nationale commence loin de nos frontières, au cœur même de ces pays du voisinage.

Depuis plusieurs années maintenant, l'Algérie a pris la (bonne) décision de revenir vers sa famille naturelle dans son continuum spatio-temporel, d'où on avait tenté de l'écarter, pour mieux l'isoler. Le conflit non déclaré entre le duo franco-américain d'un côté, et le couple sino-russe de l'autre, dans le triangle Maghreb-Sahara-Sahel, a pris des dimensions de guerre invisible dont on entend les frémissements de sous-sol. Toutefois, ces guerres de basse intensité sont souvent sous-traitées par des entités-lige, dont les Emirats sont la partie visible, jouant les « idiots utiles » pour les maîtres de la géostratégie.

En arrière-plan, on peut distinguer des forces, occultes ou perceptibles, qui rivalisent pour s'emparer des ressources et atteindre des objectifs géostratégiques, en faisant avancer des pions « locaux », en jouant à monter les uns contre les autres dans le continent, en alimentant les guerres et les rivalités et en fournissant les armes à moindres frais pour faire durer les conflits et bénéficier du chaos généré de la sorte. La surenchère de ces conflits dans la triple région maghrébo-saharo-sahélienne et les conjurations ourdies, déguisées sous divers emballages, font déjà entendre, pour l'oreille attentive, l'inquiétant tic-tac d'une bombe à retardement.

Par Fayçal Oukaci

BENDJAMA INTERPELLE LE PROCUREUR DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE :

« La vie des Palestiniens est importante ! »

Le représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies, Amar Bendjama, a interpellé, lors d'une réunion du Conseil de sécurité sur le rapport périodique de la Cour pénale internationale (CPI) concernant la situation au Darfour, le procureur de cette dernière sur la nécessité d'"observer la même diligence" sur l'ensemble des dossiers au sujet desquels elle est saisie, notamment la question palestinienne. Réagissant à la présentation lundi dernier, par le procureur de la CPI de son 38^e rapport au Conseil de sécurité sur les investigations au Darfour, région de

l'ouest du Soudan, l'ambassadeur Bendjama a rappelé que la Palestine avait saisi la CPI en 2018 sur les violations commises par l'occupant sioniste, en regrettant que cette institution ait été incapable de présenter, jusqu'à présent, un rapport concret sur les progrès réalisés depuis cette saisine. "A l'heure où nous examinons la situation douloureuse au Darfour et les investigations de la CPI sur ce dossier, il est impossible de ne pas penser qu'une réaction prompte de la CPI à la saisine déposée par la Palestine, depuis plusieurs années, sur les crimes commis dans les territoires pales-

tiens par l'occupant sioniste, aurait pu sauver la vie des (plus de) 26 000 Palestiniens innocents (tombés en martyrs lors de l'agression contre Gaza) et atténuer la souffrance de la population assiégée" dans l'enclave palestinienne, a martelé le diplomate algérien. Et d'ajouter : "L'appel à l'aide ainsi que l'appel à la justice lancés par les Palestiniens à l'endroit de la CPI auraient dû être entendus", avant de conclure : "Il ne devrait pas y avoir de place pour le deux poids deux mesures. La vie des Palestiniens est, également, importante".

I.Med Amine

LE MINISTRE ITALIEN DE L'INTÉRIEUR PIANTEDOSI À ALGER

Réglages sécuritaires algéro-italiens

Le ministre de l'Intérieur Piantedosi effectue, depuis hier, une visite officielle à Alger, dans le cadre du renforcement des relations bilatérales, notamment en matière de circulation des personnes et des dossiers régionaux les plus urgents. En effet, le ministre de l'Intérieur, Matteo Piantedosi, était accompagné du vice-ministre des Affaires étrangères,

Edmond Cirelli, et effectue une visite de travail les 31 janvier et le 1^{er} février. Une mission qui s'inscrit dans le cadre des accords entre l'Italie et l'Algérie sur la coopération dans le domaine de la sécurité, avec un accent particulier sur la coopération sur la circulation des personnes, de même que le dossier des migrants et l'instabilité dans la région du

Sahel. L'Italie, devenue depuis peu un partenaire fiable de l'Algérie dans les secteurs économiques les plus importants, notamment le secteur gazier et l'industrie automobile, est également un partenaire de premier plan en ce qui concerne les dossiers politiques et sécuritaires régionaux, dont celui de la Libye et, plus récemment, du Mali.

I.Med

PRÉPARATIFS POUR LE MOIS DE RAMADHAN

Le gouvernement veut éviter toute forme de perturbation en approvisionnement

L'Exécutif travaille à la mise en œuvre d'un plan de solidarité nationale et d'organisation du marché en plus de la disponibilité des produits de large consommation durant le mois de Ramadhan...

Le Premier ministre, M. Nadir Larbaoui, a présidé, hier, une réunion du gouvernement consacrée à l'examen de plusieurs dossiers importants. Selon un communiqué des services du Premier ministre, des exposés concernant la mise en œuvre du plan de solidarité nationale et de l'organisation du marché, en plus de la disponibilité des produits de large consommation durant le mois de Ramadhan, ainsi que de la situation des ressources en eau et de la bonne gestion des équipements publics ont été présentés lors de cette réunion. Par ailleurs, un autre exposé concernant la stratégie nationale pour la production et le stockage des carburants a également été présenté : « Cette démarche s'inscrit dans le cadre des efforts de l'Etat pour garantir la sécu-

rité énergétique mais aussi pour assurer une exploitation idéale des capacités nationales de raffinement et répondre aux besoins du marché national et diversifier les exportations du pays, conformément aux instructions du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, lors de la réunion du Conseil du gouvernement tenue le 7 janvier dernier », souligne la même source. Le gouvernement a également présenté un projet de stratégie nationale pour lutter contre les effets négatifs du changement climatique, ajoute le communiqué, qui précise que les membres du gouvernement ont adopté un décret exécutif relatif à la concrétisation du programme national de dessalement d'eau de mer décidé par le Chef de l'Etat.

Y.S.



IL RÉCIDIVE EN S'ATTAQUANT À L'HISTOIRE DE L'ALGÉRIE DANS LES MÉDIAS DU PALAIS ALAOUITE

Bernard Lugan, une « imposture franco-marocaine »

Une fois de plus, l'historien français Bernard Lugan, connu pour écrire « à la demande », et dont la plume a été mise au service de Sa Majesté, s'en est pris à l'histoire de l'Algérie et à ses symboles, répétant à satiété des mensonges qui ne servent que des agendas politiques hostiles et identifiabiles. Cette fois-ci, le multirécidiviste a repris ses thèmes de prédilection concernant une « Algérie française » qui s'est évaporée depuis plus de six décennies. L'historien s'est exprimé dans une contribution au journal «360LE», considéré comme le porte-parole officiel du palais marocain, et détenu et dirigé par Mounir Madjdi, secrétaire particulier du roi Mohammed VI, et a affirmé que son pays, la France, « a créé l'Algérie en annexant ses régions et en rassemblant sa population ». Et c'est elle encore « qui a défini son nom et défini ses frontières » à l'ouest, faisant des coupes géographiques sur le sud-est marocain. L'allusion est claire et chacun sait de quoi est capable Lugan pour contenter ses « employeurs ». Principal

« appui » de Rabat dans ses attaques « historiques » contre l'Algérie, Bernard Lugan fait désordre. Cet historien africaniste français, né le 10 mai 1946 à Meknès, au Maroc, s'est autoproclamé spécialiste de l'histoire d'Algérie et du Maghreb ; mais il a un agenda politique derrière le dos. Faussement détaché de son sujet, sous ses faux airs d'intellectuel désintéressé, c'est un homme toxique. Son objet de fixation : apporter la contradiction à l'Algérie et encenser le Maroc, quitte à faire entorse à l'Histoire, la rectitude et l'éthique. A chaque fois que la presse marocaine revient à la charge dans les visées expansionnistes du royaume sur le territoire algérien, c'est sur lui et ses assertions fantaisistes qu'elle s'appuie. Pourtant, le parcours, les positions et les idéologies de cet « historien » français auquel la communauté universitaire de son pays dénie ouvertement cette qualité, ne trompent pas : c'est un défenseur acharné de toutes les thèses suprémacistes, racistes et colonialistes. Connu pour ses positions proches de l'extrême droite, il surmultiplie les apparitions vidéo sur YouTube, avec un point de fixation sur l'Algérie. Usant d'une fausse attitude professorale, il fait semblant d'être un « Monsieur-j'ai-tout » en histoire de l'Afrique du Nord. Mais ses positions ne trompent personne : il tire à vue sur tout ce qui est Algérie, et dans le même temps, encense la colonisation de l'Afrique, « mission » civilisatrice des Européens, la France surtout.

C'EST LUI PAR EXEMPLE QUI DIT QU'UNE PARTIE DU SUD ALGÉRIEN ÉTAIT DANS LE GIRON DU ROYAUME CHÉRIFIEN

C'est encore lui qui affirme que la France a laissé l'Algérie meilleure que ce

qu'elle est aujourd'hui, avec des voies ferrées, des hôpitaux, des écoles, des enfants scolarisés, des entreprises, un savoir-faire, une agriculture avancée et une industrie puissante.

Et c'est toujours lui qui affirme que le terme « Algériens » a été le fait de la France, qui l'a « inventé » en 1842, car auparavant, n'était connue que la Régence d'Alger, avec ses dépendances ottomanes, Titteri, Constantine et Oran, et que, au-delà, c'était le no man's land. Evidemment, tout cela est faux. A l'heure du mémoriel algéro-français, cet historien contesté par ses pairs se distingue par ses partis pris et une méthodologie de l'histoire qui n'est ni rationnelle ni sélective, ce qui lui vaut d'être moqué par les grands experts de notre temps. Prenons un exemple qui lui est propre, puisque c'est lui qui a toujours soutenu, sans se corriger, que le terme « Algériens » a été créé par la France en 1842. L'usage connu de l'ethnonyme Algériens remonte à 1721, dans le Dictionnaire de Trévoux. Il a été créé à partir d'Alger ou Algérie, en arabe El Djazaïr, qui désigne encore de nos jours à la fois la ville et le pays d'Afrique du Nord, le suffixe ethnique « -ien » se substitue à la finale du nom de pays. « Algérien » est attesté par écrit en français dès 1613 et ses emplois sont constants depuis cette date, constate Guy Turbet-Delof qui ajoute : « Ainsi le témoignage de la lexicologie est indubitable. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, Algérien n'était pas synonyme d'Algérois (qui n'existait pas) et se rapportait à l'entité politique qu'était la future Algérie ». Un document français datant de 1751 note « que le Roy de France ne se plaint nullement de la nation algérienne mais seulement du Dey comme infracteur des traités ».

Concernant la scolarisation des enfants : en 1830, 100 % des enfants algériens étaient scolarisés dans les « khatib »,

sorte d'écoles coraniques où étaient dispensés, outre le Coran, récitation et exégèse, la grammaire, la conjugaison, le hadith, le fiqh, et plus loin dans le cursus, la rhétorique, la littérature, le calcul, la logique aristotélicienne, etc. Lisez « le Parjure » de Michel Habart, ou « le Miroir » de Sidi Hamdane Khodja (le document date de 1832) pour vous en rendre compte.

MALHEUREUSEMENT, EN 1962, PLUS DE 80 % DES ENFANTS ALGÉRIENS ÉTAIENT ANALPHABÈTES

Très isolé dans la communauté scientifique, Bernard Lugan est notamment controversé pour ses positions concernant le génocide des Tutsis en 1994, qu'il affirme ne pas avoir été programmé, à l'inverse du consensus sur le sujet. En mars 2001, Bernard Lugan est promu « maître de conférences hors classe » sur le contingent de l'Université. Selon le rapport Rouso : « La décision provoque la colère des associations et même [...] une pétition signée par plus de cinquante africanistes français dont certains sont assez connus ».

Ces universitaires dénoncent une « vision racialisée » de l'histoire (ses livres sur le Rwanda, le Maroc et l'Afrique du Sud sont visés).

Opposé à toute forme de repentance historique, mais également critique à l'égard de l'impérialisme, Bernard Lugan considère que la colonisation n'a été qu'une parenthèse dans l'histoire du continent africain bien qu'elle ait bouleversé la vie de ses habitants.

Le Maroc, à court d'appuis, s'est adossé au mauvais pilier. Toutes ses assertions sentent la démagogie et l'idéologie suprémaciste. Pro-marocain, il l'est, pour y être né. Pour la crédibilité, il faudra repasser un autre jour.

Par Fayçal Oukaci

CONSEIL DE LA NATION Séance plénière aujourd'hui consacrée aux questions orales

Le Conseil de la nation reprendra, aujourd'hui, ses travaux en séance plénière consacrée aux questions orales adressées à quatre ministres, a indiqué, hier, un communiqué de cette instance législative. Ces questions concernent les secteurs de l'Éducation nationale, de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, du Tourisme et de l'Artisanat ainsi que des Finances, selon la même source. I.M./Agence

FRONTIÈRES AVEC LE MAROC

Mise en échec de tentatives d'introduction de plus de douze quintaux de kif

Des tentatives d'introduction de plus de douze quintaux de kif traité via les frontières avec le Maroc ont été mises en échec dans des opérations menées par des détachements combinés de l'Armée nationale populaire (ANP), durant la période du 24 au 30 janvier en cours, a annoncé hier un bilan opérationnel du ministère de la Défense nationale (MDN).



"Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, et en continuité des efforts soutenus visant à contrecarrer le fléau du narcotraffic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité lors d'opérations exécutées à travers les Régions militaires, (57) narcotrafiants, et ont mis en échec des tentatives d'introduction de (12) quintaux et (57) kilogrammes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, alors que (211 883) comprimés psychotropes ont été saisis", précise la même source.

A Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, In Salah et Djanet, des détachements de l'ANP ont "arrêté (95) individus et saisi (33) véhicules, (186) groupes électrogènes, (144) marteaux piqueurs, (40) quintaux de mélange d'or brut et de pierres, ainsi que des quantités d'explosifs, d'outils de détonation et d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite", ajoute le bilan.

De même, "(36) autres individus ont été interceptés et (08) fusils de chasse, de grandes quantités de munitions de différents calibres, (22 113) litres de carburants, (168) tonnes de denrées ali-

mentaires destinées à la contrebande et la spéculation, (175) quintaux de déchets de cuivres, (26) quintaux de tabacs et (345 758) unités d'articles pyrotechniques ont été saisis lors d'opérations distinctes à travers le territoire national.

Le bilan de l'ANP fait état également de l'arrestation par des détachements de l'ANP de "(07) éléments de soutien aux groupes terroristes" lors d'opérations distinctes.

Par ailleurs, les Garde-côtes ont procédé à "la mise en échec de plusieurs tentatives d'émigration clandestine sur nos côtes nationales, et au sauvetage de (231) individus

à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que (569) immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national".

Ces opérations exécutées par des unités et des détachements de l'ANP, dans "la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme", ont abouti à "des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces armées à travers tout le territoire national", souligne la même source.

R.N.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Accord de jumelage entre l'Université d'Alger 1 et l'Université Atatürk d'Istanbul

L'Université d'Alger 1 Benyoucef-Ben-Khedda et l'Université turque Atatürk d'Istanbul ont signé un accord de jumelage et un mémorandum d'entente pour la consolidation des liens académiques et l'échange des expertises entre les deux universités, a annoncé hier un communiqué de l'Université d'Alger 1. La cérémonie de signature a eu lieu au terme de la visite effectuée, durant cette semaine, par la délégation de l'Université Atatürk d'Istanbul en Algérie, et ce dans le cadre du "renforcement de la coopération en matière de mobilité des étudiants, des enseignants et du personnel administratif, ainsi que de l'échange des expertises", précise le communiqué.

L'accord a été co-signé par le recteur de l'Université d'Alger 1, Fares Mokhtari et le recteur de l'Université Atatürk, Omar Kunkli. L'Université Atatürk avait signé deux accords similaires avec l'Université d'Oran 2 "Mohamed Benahmed" et l'Université "Saâd-Dahleb" de Blida, dans le but de renforcer les liens de coopération en matière de recherche scientifique et de formation.

N.S.

ALGÉRIE-TUNISIE

La commission bilatérale de développement des régions frontalières élabore sa feuille de route

Les travaux de la première Commission bilatérale de promotion et de développement des régions frontalières algéro-tunisiennes ont pris fin, mardi soir à Alger, par la signature d'une feuille de route portant plusieurs mécanismes pratiques pour la promotion et le développement des régions frontalières. La feuille de route couronnant les travaux de cette session de deux jours a été signée par le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Brahim Merad, et son homologue tunisien, Kamel Fekî, en présence de walis des wilayas frontalières des deux pays et de représentants des secteurs concernés par le développement des régions frontalières. A cette occasion, Merad a déclaré que cette feuille de route renfermait des "projets réalistes et réels", ajoutant qu'il sera question lors de la prochaine session de la Commission "d'évaluer le taux d'exécution" de ces projets. Les walis des wilayas frontalières algériennes "resteront en contact permanent avec leurs homologues des wilayas frontalières tunisiennes dans le but de mettre en œuvre ces projets ambitieux", dira le ministre algérien. Les travaux de cette session ont permis, en outre, d'évoquer "les différentes questions liées à l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans ces régions et à la garantie de leur développement et de la relance économique, en application de la volonté commune du président de la République, M. Abdelmajid Tebboune et de son homologue tunisien, M. Kaïs Saïed", a poursuivi le ministre. "Nous avons perçu une convergence de vues et une conscience mutuelle des défis communs et de la forte volonté de tirer profit des expériences et expertises, voire de promouvoir ces régions pour s'adapter au développement" avec "la pose d'un nouveau jalon de la coopération bilatérale et sa promotion à des niveaux plus pratiques et concrets pour nos citoyens, en vue d'être à la hauteur des relations historiques entre l'Algérie et la Tunisie". De son côté, Kamel Fekî a appelé tous les acteurs "à œuvrer à faire aboutir les recommandations de cette session pour la promotion des wilayas frontalières des deux pays sur les plans socio-économique et culturel".

R.N.

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

La dixième édition du Salon international "Maghreb Pharm" du 5 au 7 février à Alger

La dixième édition du Salon international de l'industrie pharmaceutique "Maghreb Pharm" se déroulera du 5 au 7 février au Palais des expositions des Pins maritimes à Alger, ont indiqué hier les organisateurs qui s'attendent à plus de 4 000 visiteurs professionnels conviés pour découvrir, notamment, les dernières avancées de ce secteur.

Organisé en partenariat avec l'Agence nationale des produits pharmaceutiques (ANPP), le Centre de recherche en biotechnologie (CRBT), l'Union nationale des opérateurs de la pharmacie (UNOP), le Centre national de pharmacovigilance et de matériovigilance (GVPM), ainsi que plusieurs autres organismes et laboratoires du domaine, le Salon réunira plus de 250 exposants représentant 20 pays dont l'Allemagne, l'Italie, la Chine, l'Inde,

l'Espagne, l'Égypte et la Tunisie, a indiqué, lors d'une conférence de presse, Mme Feriel Bechiri, responsable de l'entreprise organisatrice de l'événement "Easyfairs Algeria".

Elle a ajouté que l'édition 2024 de "Maghreb Pharm" ambitionne de contribuer à dynamiser la production nationale des médicaments en permettant aux industriels du médicament qui visiteront le Salon de rencontrer des centaines de fournisseurs d'équipements et technologie pharmaceutique, parmi les exposants.

L'événement devra proposer aux professionnels du secteur "une immense offre en intrants pharmaceutiques", à travers les derniers équipements en matière de lignes de production, de conditionnement et d'emballage, systèmes de traite-

ment de l'air et réacteurs biotechnologiques et contribuera à répondre à la demande locale croissante en équipements de laboratoire, de contrôle et de production.

Le Salon représentera, en outre, aux professionnels de l'industrie pharmaceutique une opportunité pour étendre leurs réseaux, conclure des partenariats et optimiser leurs activités commerciales. En parallèle, des conférences et des symposiums animés par des experts du domaine se tiendront tout au long des trois journées de l'événement, et porteront notamment sur le cadre réglementaire et l'évolution des compléments alimentaires, la production oncologique en Algérie et également l'industrie cosmétique.

R.N./avec APS

AOUN AFFICHE
L'OPTIMISME :

L'ANNÉE 2024 SERA MARQUÉE PAR UNE RELANCE INDUSTRIELLE DANS TOUS LES DOMAINES

Le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, a affirmé mardi à Sétif que «l'année 2024 sera marquée par une relance industrielle dans tous les domaines». Dans une déclaration à la presse en marge de sa visite de travail et d'inspection de plusieurs unités industrielles dans la wilaya, le ministre a souligné que «l'industrie pharmaceutique a enregistré une relance et les autres domaines industriels dont la sidérurgie, la production de matériaux de construction et le textile devront accompagner cette relance». Aoun a considéré que «la concrétisation de cet objectif permettra de générer des emplois particulièrement dans les régions qui en auront besoin», relevant que «l'attention ne sera pas focalisée sur certaines wilayas mais sur l'ensemble des régions du pays».

Il a appelé dans ce contexte les investisseurs à connaître les potentialités existantes et les facilités accordées par l'Etat à l'investissement surtout que le marché algérien attend «le produit local». Il a, d'ailleurs, souligné que l'axe Sétif-Bordj Bou Arreridj est devenu «un pôle industriel par excellence dans tous les domaines permettant au gouvernement et aux gestionnaires de connaître les méthodes de couvrir certains besoins des citoyens par les productions de ces deux wilayas». Évoquant la levée du gel sur le projet d'aménagement de la zone industrielle Ouled Saber (Est de Sétif), le ministre a assuré que «le travail sera fait pour trouver les solutions nécessaires et la prise en charge des entraves rencontrées». Aoun a visité l'unité Algeria Ham Motors de fabrication et montage de bicyclettes et motocyclettes dans la zone des activités d'Ain Azel (Sud de Sétif) qui produit annuellement 72.000 unités/an avec un taux d'intégration de 30 %. Le ministre a visité les structures et la chaîne de production de l'unité et a reçu sur site un exposé sur les atouts d'investissement de la wilaya qui dispose d'un tissu important de 27.613 Petites et Moyennes Entreprises (PME) dont 5.155 actives dans le domaine industriel au côté de 23 grandes entreprises industrielles. Dans la zone industrielle d'El Eulma (Est de Sétif), le ministre a inauguré l'extension d'une unité industrielle de fabrication de médicaments de la société Laboratoires Salem s'étendant sur 1.500 m² dont la réalisation a mobilisé une enveloppe financière estimée à 1,5 milliards DA. R.E.

PARTENARIAT

Belaribi invite les entreprises chinoises à intensifier leurs investissements en Algérie

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi, a invité, mardi à Pékin, les entreprises chinoises à intensifier leurs investissements en Algérie, suggérant l'organisation d'un forum d'affaires conjoint pour explorer les opportunités de partenariat offertes.

Dans son allocution aux travaux de la 8^e session de la commission mixte algéro-chinoise pour la coopération économique, commerciale et technique, coprésidée avec le ministre chinois du Commerce, Wang Wentao, Belaribi a affirmé que «l'Algérie qui salue hautement la grande contribution des entreprises chinoises dans la réalisation de plusieurs projets d'infrastructures dont l'auto-route Est-Ouest, la Grande Mosquée d'Alger et les programmes de logements, invite avec insistance les entreprises chinoises à renforcer et à consolider leurs investissements directs qui demeurent en deçà des aspirations». Parmi les secteurs proposés dans ce sens, le ministre a cité en particulier les secteurs de l'énergie et des mines, des transports aérien, maritime et ferroviaire, des infrastructures de base, de l'industrie toutes filières confondues, de l'agriculture, de l'hydraulique, de l'aquaculture, des technologies modernes et du numérique, de



l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, outre le secteur du tourisme où il est question de faciliter le déplacement des touristes chinois en Algérie. Le ministre a appelé, dans ce contexte, à la relance du groupe de travail conjoint pour la mise en œuvre de la convention relative au renforcement des capacités productives qu'il considère « parmi les meilleurs moyens de concrétisation effective de l'approche des deux pays en la matière, et ce à travers l'élaboration d'une feuille de route contenant les différentes étapes pratiques de réalisation

des projets revêtant un caractère prioritaire pour les deux pays», souligné également l'importance d'appliquer les clauses du memorandum d'entente pour la création d'un groupe de travail conjoint algéro-chinois d'investissement et de coopération économique, signé en juillet 2023, à travers la coordination entre l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) et le département compétent au ministère du Commerce chinois, et ce pour l'examen des différentes questions liées à l'investissement et au partenariat économique en vue d'infor-

mer périodiquement la commission mixte du rythme de travail et des résultats réalisés. A cet égard, l'Algérie suggère d'abriter un forum d'affaires algéro-chinois dédié aux opportunités d'investissement offertes en Algérie, notamment dans les secteurs prioritaires pour les deux pays, ajoute M. Belaribi. Ce forum doit regrouper les grandes compagnies chinoises et leurs homologues algériennes activant dans les domaines d'intérêt commun, pour une réalisation optimale des projets économiques et d'investissement dans le pays. Le ministre a également souligné la nécessité de concrétiser la teneur du «Plan triennal 2022-2024 de coopération dans des domaines stratégiques», notamment à travers la réalisation des projets relevant des secteurs concernés par ce plan, dans le cadre d'une étude approfondie des modalités de financement de ces projets ainsi que des différents aspects liés au volet techniques.

R.E.

8^E COMMISSION MIXTE ALGÉRO-CHINOISE

Promotion de la coopération économique, commerciale et technique en perspective

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi a coprésidé, mardi à Pékin, avec le ministre chinois du Commerce, Wang Wentao, les travaux de la 8^e Commission mixte algéro-chinoise pour la coopération économique, commerciale et technique, indique un communiqué du ministère. Les travaux de cette session ont été l'occasion de passer en revue les efforts consentis pour «promouvoir les relations bilatérales historiques, propulsés notamment par la visite d'Etat effectuée, en juillet 2023, par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune en Chine dont les conclusions étaient très fructueuses pour les deux parties», précise le communiqué. Les deux parties ont, de ce fait, évalué le bilan de coopération dans différents domaines entre les deux pays amis et examiné de nouvelles perspectives pour promouvoir ces relations et encourager les initiatives

reposant sur l'investissement direct et commun, à travers la consécration du principe «gagnant-gagnant». Belaribi a appelé, dans une allocution à l'occasion, les deux parties à «conjuguer les efforts nécessaires pour concrétiser ces conclusions, de manière à assurer davantage de succès et de durabilité des relations amicales et traditionnelles de solidarité et de coopération entre Alger et Pékin, qui, œuvrent de concert pour réaliser des projets importants à l'avenir». Le ministre algérien s'est dit satisfait de «la disposition des deux parties à consolider le cadre juridique bilatéral à travers la ratification de nouveaux documents juridiques qui dynamiseront, certes, les relations bilatérales, en ouvrant des perspectives de coopération plus larges». Les deux parties se sont, en outre, félicitées des «conclusions fructueuses de cette session», d'autant que «les différents axes tracés traduisent leur volonté commune de

concrétiser des projets au mieux des intérêts des deux pays et peuples amis», selon le communiqué qui a rappelé que la coopération bilatérale évoquée couvrirait de nombreux domaines vitaux à l'instar de l'agriculture, de l'énergie, de l'industrie, de la santé, des énergies renouvelables, des télécommunications, des infrastructures de base et du secteur tertiaire.

Cette session a été couronnée par la signature d'un procès-verbal à même de constituer «un jalon de coopération bilatérale dans les années à venir et un document important pour concrétiser les aspirations des deux pays», selon le communiqué du ministère. Les travaux de la 8^e Commission mixte algéro-chinoise pour la coopération économique, commerciale et technique coïncident avec la célébration du 65^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre l'Algérie et la Chine. N. S.

MINES

Arkab implique le patronat pour le développement du secteur

Le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab et le président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), Kamel Moula, ont présidé, avant-hier, une réunion de coordination, durant laquelle ils ont examiné les moyens de renforcement de la coopération pour la relance et le développement de l'activité minière en Algérie, selon un communiqué du ministère.

Lors de cette rencontre, qui s'est déroulée au siège du ministère en présence de ses cadres, de membres du CREA et de l'agen-

ce nationale des activités minières (ANAM), les deux parties ont examiné la situation actuelle de l'activité minière en Algérie, tout en mettant en lumière les capacités disponibles et les défis à relever, souligne le communiqué.

Les discussions ont également porté sur «la stratégie tracée et les plans adoptés pour stimuler l'investissement dans le secteur minier, notamment en ce qui concerne les études géologiques, la recherche, la prospection, l'exploitation minière et l'industrie de transformation minière», préci-

se la même source. Ainsi, les deux parties ont convenu de «renforcer la coopération et d'intensifier les consultations afin d'assurer une mise en œuvre efficace des initiatives, à travers la tenue de rencontres consultatives et l'intensification des rencontres afin de définir les mécanismes efficaces pour œuvrer à la promotion des investissements nationaux et étrangers, dans l'objectif de réaliser un développement durable du secteur minier en Algérie», conclut la source.

N.S.

TAMANRASSET :

Forum sur la contribution de la jeunesse à la transition numérique

L'objectif de cette rencontre est de consolider la capacité des jeunes et de la société civile à suggérer des idées, à lancer des projets, notamment innovants, et à prendre des initiatives en matière de transition numérique.

Les travaux du premier Forum sur les enjeux de la jeunesse et la société civile dans la transition numérique ont débuté, lundi à Tamanrasset, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action commun entre le Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ) et l'Observatoire national de la société civile (ONSC), conformément aux orientations du président de la République relatives à l'accélération du processus de numérisation. Placée sous le slogan "Des façons innovantes vers une réalité nouvelle", cette rencontre qu'abrite l'Université Hadj Moussa Ag Akhamouk de Tamanrasset, est marquée par la présence des membres du gouvernement, représentants de différents secteurs, institutions, organismes, opérateurs économiques concernés par cette démarche et des jeunes porteurs de projets innovants. S'étalant sur deux jours (29-30 janvier), le Forum vise à apporter une contribution efficace à la transition numérique et à la promotion de la citoyenneté numérique pour le développement et la consolidation des capacités de la société civile et des jeunes en termes de suggestions d'idées, projets et initiatives ayant trait à la transition numérique, en plus de débattre des questions liées aux risques des évolutions technologiques, selon les organisateurs.

Il s'agit aussi, de la promotion des compétences, activités et pratiques individuelles et collectives pour parvenir à une citoyenneté engagée et les efforts de l'Etat pour faciliter les transactions quotidiennes des citoyens, notamment le paiement électronique et les services bancaires numériques, en plus de faire la lumière sur les projets dans



le domaine de la numérisation et les opportunités de développement dans les wilayas de l'extrême sud du pays, a-t-on ajouté. Une séance interactive sur la contribution des jeunes et la société civile dans la transition numérique, une exposition dédiée aux porteurs de projets, ainsi que des ateliers de formation s'articulant autour des principes fondamentaux de la numérisation, l'identité numérique, la protection des données personnelles et l'éthique numérique, ont également été au menu du forum, a conclu la même source. Le ministre de la jeunesse et des sports, Abderrahmane Hammad, lui, a mis en avant, lundi à Tamanrasset, l'importance de la transition numérique pour répondre aux exigences de la modernité. S'exprimant lors de ces travaux, M. Hammad a affirmé que "la transition numérique revêt une importance capitale puisqu'elle permettra de répondre aux exigences de la modernité et d'accompagner le développement des technologies de l'information et de la communication nécessaires dans différents sec-

teurs d'activités à l'instar de celui de la jeunesse et des sports qui s'est doté durant les quatre dernières années des plateformes et applications numériques selon une vision stratégique". De son côté, le président du CSJ, Mustapha Hidaoui a indiqué que l'organisation de cette rencontre intervient en application des directives des pouvoirs publics en matière de la généralisation de la numérisation, notamment dans la gestion des affaires publiques afin d'assurer, a-t-il dit, la transparence".

Et d'ajouter que plusieurs secteurs sont impliqués dans cette démarche visant à renforcer l'infrastructure numérique en Algérie, précisant que la création du Haut-Commissariat à la numérisation est l'une des décisions plus importantes prises par le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour donner une meilleure impulsion à la transition numérique en Algérie. Le président du CSJ a mis l'accent sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à élaborer une vision claire dans laquelle tout le monde s'implique, sur-

tout les jeunes et la société civile, pour accompagner les évolutions technologiques, soulignant l'importance de l'implication du citoyen dans la sensibilisation de la société sur la citoyenneté numérique. Intervenant à cette occasion, le président de l'ONSC, Noureddine Benbrahama indiqué que ce forum se veut un espace de renforcement des capacités de la société civile et des jeunes par la formation pour assurer la transformation numérique. M. Benbrahama a mis en avant l'importance de la transformation numérique et l'amélioration du service public dans différents secteurs, notamment ceux ayant trait aux échanges économiques, précisant que la société civile est au rendez-vous avec l'accompagnement de la transition numérique et l'utilisation des nouvelles technologies. Le même intervenant n'a pas manqué de rappeler que la convention signée entre l'ONSC et le CSJ a pour objectif d'accompagner la transition numérique à travers la formation et la sensibilisation pour faire face aux différents défis.

R.R.

KHENCHELA : GUERRE DE LIBÉRATION

L'importance de la grève des huit jours soulignée

Les participants à une conférence historique, tenue mardi à Khenchela à l'occasion du 67^{ème} anniversaire de la grève des huit jours, ont affirmé que "cette grève a eu une importance majeure dans l'internationalisation de la cause algérienne". Les intervenants durant la rencontre organisée au Musée régional du Moudjahid ont relevé que la grève à laquelle a appelé le Comité révolutionnaire d'unité et d'action (Crua) du FLN en coordination avec les chefs des six wilayas historiques a porté la voix de la cause algérienne devant l'ONU pour l'examiner durant sa 12^{ème} session. Pour Abdelhamid Laayour, président de conseil scientifique du Musée régional du Moudjahid, cette grève a été "une victoire politique pour la cause algérienne qui fut exposée et débattue 10 jours durant à

l'ONU avant l'adoption d'une résolution qui considère l'Algérie comme une des questions auxquelles s'applique la charte de l'ONU sur le droit à l'autodétermination". "La grève, a-t-il ajouté, a été une sorte d'insurrection globale de toutes les catégories du peuple algérien. Ce dernier a affirmé ainsi sa cohésion avec la Révolution et l'Armée de libération nationale (ALN) et le Front de libération nationale (FLN) pour l'indépendance". De son côté, Dr. Salah Guellil de l'Université Abbas-Laghrou de Khenchela a estimé que "la couverture de la grève par les agences de presse et les correspondants des journaux étrangers a révélé au monde l'horreur vécue par le peuple algérien sous l'occupation française, notamment avec les mesures répressives auxquelles ont recouru les pouvoirs français pour faire

avorter la grève". Il a cité parmi ces mesures l'assassinat de 1.500 algériens et l'arrestation de 4.000 autres dont le sort reste méconnue à ce jour. Riyad Benghelal, président du bureau de wilaya de l'Union Générale des Commerçants et Artisans Algériens, a mis l'accent dans son intervention sur le rôle des commerçants dans l'acheminement des provisions et aides aux moudjahidines à travers le pays. Ahmed Hafsi Tidjani, directeur du musée régional du moudjahid, a estimé dans son allocution d'ouverture que la grève a démasqué les mensonges de l'occupation française sur la stabilité en Algérie et a révélé à l'opinion internationale le soutien du peuple algérien à la révolution libératrice et son adhésion à la revendication de l'indépendance.

APS

MILA :

Recul du nombre et des espèces d'oiseaux migrateurs dans les zones humides

Les services de la Conservation des forêts de la wilaya de Mila ont enregistré, cette année, un "recul significatif" du nombre d'oiseaux migrateurs, ainsi que des espèces séjournant habituellement dans les zones humides, a indiqué dimanche une responsable de cette structure. Manal Haniche, responsable de la cellule d'observation avifaune, a souligné que "l'opération hivernale de dénombrement des oiseaux migrateurs, menée entre le 4 et le 24 janvier derniers, montre que 19 espèces d'oiseaux migrateurs séjournent dans les 6 zones humides de la wilaya (3 barrages et 3 retenues collinaires), contre 31 espèces observées en 2023, dont 14 protégées localement et dans le monde, à l'exemple des flamants roses". Parmi les espèces d'oiseaux migrateurs dénombrées cette année par la cellule d'observation avifaune de la conservation des forêts de Mila, dans les zones humides de la wilaya dont le barrage géant de Beni-Haroun qui constitue leur lieu de prédilection, figurent le tadorne de Bellon et le fuligule Nyroca, espèces protégées à l'international, selon la même source. Les espèces "manquantes", cette année, sont l'érimature à tête blanche, le fuligule Morillon et le Flamant rose qui "écluaient", les années précédentes, les zones humides de la wilaya de Mila. La responsable de la cellule d'observation avifaune a estimé que le recul du nombre et des espèces d'oiseaux migrateurs observé cette année s'explique par les "changements climatiques et la hausse des températures enregistrées dans de nombreux pays du monde, conduisant les oiseaux à se diriger vers d'autres zones".

APS

UNIVERSITÉ ORAN 2

Accord de jumelage avec l'université turque "Atatürk"

Un accord de jumelage a été signé, mardi à Oran, entre l'Université d'Oran 2 "Mohamed Ben Ahmed" et l'université turque "Atatürk" en vue de renforcer les liens académiques, a-t-on appris auprès de cet établissement universitaire. L'accord, signé par les recteurs des universités d'Oran 2, et "Atatürk", les professeurs Ahmed Chaalal et Omer Comakli, vise à renforcer les liens académiques et culturels entre les deux établissements et à promouvoir l'excellence dans l'enseignement supérieur. Il vise, essentiellement, l'échange d'enseignants, d'étudiants et de personnel administratif, la création de groupes de recherche communs, la mise en place de programmes de formation à double diplôme et la participation à des projets de coopération internationale dans le cadre du programme Erasmus+. Auparavant, Pr Chaalal a reçu la délégation turque présidée par le recteur de l'université Atatürk, qui était accompagné de son personnel administratif, dont Taskin Oztas, chef du Bureau des affaires internationales, Ali Caglar Gulluce, vice-coordonnateur du Bureau des affaires internationales et Pinar UCAK, coordonnateur du programme Erasmus+. Au cours de cette réunion, le projet en cours de création concernant un département de langue turque à la faculté des langues étrangères a été discuté, a-t-on ajouté de même source.

APS

SÉCURITÉ EN LIGNE DES ENFANTS DANS POUR UN INTERNET

Partout dans le monde, un enfant se connecte pour la première fois toutes les demi-secondes. Cela représente des opportunités sans précédent pour les enfants et les jeunes de communiquer, d'apprendre, de socialiser et de jouer, et cela les expose aussi à de nouvelles idées et à des sources d'information plus variées. Ces opportunités et cette connectivité intense posent toutefois de sérieux risques. L'intimidation en ligne et les autres formes de violences numériques peuvent affecter les jeunes chaque fois qu'ils se connectent sur les réseaux sociaux ou des plateformes de messagerie instantanée. En surfant sur internet, les jeunes peuvent se trouver exposés aux discours de haine et à des contenus violents, et notamment des messages incitant à l'automutilation ou même au suicide. Les jeunes usagers sont aussi vulnérables aux tentatives de recrutement par des extrémistes et des groupes terroristes. Les plateformes numériques sont aussi des vecteurs de désinformation et de théories du complot qui peuvent être néfastes pour les enfants et les jeunes. Les abus et l'exploita-

teurs. Les Lignes directrices de l'UIT pour la protection des enfants en ligne sont un ensemble complet de recommandations à l'attention de tous les partenaires pertinents sur la façon de contribuer au développement d'un environnement en ligne sain et sûr pour les enfants et les jeunes. L'UNICEF s'est associé avec les plateformes de médias sociaux pour répondre à quelques-unes des questions les plus courantes sur l'intimidation en ligne et pour fournir des conseils sur les façons de la traiter. La campagne de l'UNICEF Kindly initiative vise à mettre un terme à l'intimidation en ligne, un message à la fois.

RISQUES D'INTERNET POUR LES JEUNES ET CYBERSÉCURITÉ

Tous les premiers jeudis de novembre, l'UNESCO célèbre la Journée internationale contre la violence et le harcèlement en milieu scolaire, y compris le cyberharcèlement, reconnaissant ainsi que la violence scolaire sous toutes ses formes est une violation des droits des enfants et des adolescents à l'éducation, à la santé et au bien-être. Cette journée est l'occasion pour les parties prenantes du monde entier d'intensifier leurs efforts pour assurer la sécurité des élèves à l'école et dans les espaces en ligne. L'UNICEF soutient les mécanismes de réponses nationales coordonnées contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne dans plus de 20 pays grâce au Modèle d'alliance globale WePROTECT (en anglais), en renforçant les capacités des intervenants sur le terrain à fournir de l'assistance aux victimes. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), dans son rapport 2022 sur la prévention des violences en ligne contre les enfants, souligne l'importance de mettre en place des programmes éducatifs pour les enfants et les parents.

POUR UN INTERNET DE CONFIANCE

La traite des êtres humains est un crime mondial qui traite des personnes et les exploite à des fins lucratives. Les trafiquants d'êtres humains sont devenus habiles à utiliser les plateformes Internet pour recruter des victimes et attirer des clients. Les enfants et les adolescents sont sensibles aux stratagèmes trompeurs dans la recherche d'acceptation, d'attention ou d'amitié et sont souvent « courtisés » par les trafiquants sur les plateformes de médias sociaux. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) soutient les États Membres dans leurs efforts de prévention et de lutte contre la traite d'êtres humains, notamment par des activités de sensibilisation à la sécurité en ligne destinées aux enfants et aux jeunes. L'UNESCO est le fer de lance de l'effort mondial visant à développer des solutions réglementaires afin d'améliorer la fiabilité de l'information sur les plateformes numériques face à la désinformation croissante. En février 2023, l'agence a accueilli la Conférence Internet for Trust pour discuter d'un ensemble de principes mondiaux pour la régulation des plateformes numériques, visant à créer un environnement Internet sûr et sécurisé pour les utilisateurs tout en protégeant la liberté d'expression et l'accès à l'information. Les lignes directrices exhortent les plateformes numériques à reconnaître leurs responsabilités spécifiques envers les enfants qui ont un statut particulier compte tenu de leur stade de développement unique et de leur voix politique limitée. L'UNESCO est également à la tête des efforts du système des Nations Unies pour la promotion de l'éducation aux médias et à l'information (EMI), qui permet aux gens de réfléchir de manière critique à l'information et à l'utilisation des outils numériques. L'UNESCO s'efforce de doter les jeunes de compétences en maîtrise des médias et de l'information, leur permettant d'être des leaders et des éducateurs pairs dans la création et la diffusion des connaissances et

des ressources EMI. Depuis 2016, l'UNESCO accueille le Youth Agenda Forum (en anglais) pour aider les jeunes à découvrir les derniers développements en matière d'EMI. Cela fait partie de la Semaine mondiale de l'éducation aux médias et à l'information This is part of the annual Global Media and Information Literacy Week, a major occasion for stakeholders to review and celebrate the progress achieved towards media and information literacy for all. Le Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant, qui suit la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, a défini la manière dont les jeunes et les enfants doivent être traités dans le monde numérique et la manière dont leurs droits doivent être protégés. Le Comité a consulté les gouvernements, les représentants de la société civile et plus de 700 enfants et jeunes dans 27 pays, en leur demandant quels impacts avaient les technologies numériques sur leurs droits et quelles actions devaient être prises pour protéger ces droits. Les conclusions ont été compilées dans l'Observation générale 25 sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique. Le Comité a recommandé aux États de prendre des mesures énergiques, notamment législatives, pour protéger les enfants contre les contenus préjudiciables et trompeurs. Les enfants doivent également être protégés contre toutes les formes de violence qui se produisent dans l'environnement numérique, y compris la traite des enfants, la violence sexiste, la cyberagression, les cyberattaques et la guerre de l'information. Les perspectives et les expériences des enfants doivent être prises en compte lors de l'élaboration des politiques qui régissent l'utilisation de l'utilisation numérique par les jeunes, ainsi que lors de la conception de la technologie elle-même. L'UNICEF soutient les projets Global Kids Online et Disrupting Harm pour rassembler des preuves sur les droits numériques, les opportunités et les risques des enfants afin de mieux comprendre comment l'utilisation de la technologie numérique contribue à leur vie et quand elle amplifie leur risque de préjudice. Les agences et partenaires des Nations Unies, y compris les innovateurs du secteur privé, ouvrent une voie numérique pour renforcer la sécurité en ligne, en particulier pour les enfants et les jeunes. Avec le soutien de l'UIT, de l'UNICEF et de l'ONUDC, la Journée pour un internet plus sûr est célébrée tous les ans en février. De la cyberintimidation aux réseaux sociaux en passant par l'identité numérique, la Journée vise à sensibiliser aux nouveaux problèmes en ligne et aux préoccupations actuelles.

LES DROITS DES ENFANTS À L'ÈRE NUMÉRIQUE

Rares sont ceux qui ne possèdent pas encore l'application YouTube sur leur smartphone. Pourtant, de fausses apps imitant la célèbre plateforme se propagent sur internet, parvenant malgré tout à berner certains internautes. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que les conséquences sont lourdes pour les victimes. Des copies de YouTube sur Android se propagent sur Internet. Ces versions frauduleuses, déployées par des pirates pakistanais, sont capables de prendre le contrôle d'un smartphone à distance. Une fois que c'est fait, les hackers peuvent enregistrer des fichiers audio, prendre ou des photos ou faire des captures d'écran à votre insu... Les chercheurs en sécurité informatique de SentinelLabs ont découvert trois applications YouTube factices sur la toile. Proposées par le biais d'APK, ces apps Android reprennent à la lettre l'interface de YouTube. Elles usurpent l'identité de la plateforme de Google et s'approprient le logo et la plupart des fonctionnalités. Ces versions frauduleuses disposent néanmoins de moins de fonctionnalités que le YouTube officiel. Bonne nouvelle, elles

n'ont pas en applications, RAT. Il s'agit "RAT" (Rem conçu pour p système info ware vise le Une fois inst times, Capra foule de donr le d'une gran reil. Notamm conversation des photos a sal, aspirer t tures d'écran transférés su de l'utilisateur des SMS, pa modifier des ces accès, le de données, c des mots de j re des clés p Bref, les dég

ESPIONNAGE AU GARE AU VÉROLÉE!

Pour arriver commence é autorisations un service p leur risque d tion. On vou réfléchir avai au micro, à u Après enquêt estimé que APT36, un ga nom de Tran: Ce n'est pas l CapraRAT pa cette année, aperçu au se indique un re posés sur d avant sur les messages pri pirates n'hés séduction. T sociaux les pl étude, ils coll formations si formes comm D'après une c firme spécial YouTube son le plus les do teurs. En sci chercheurs o trackers liés i mettant d'ot appartenant l'application vogue chez baïses destir réseau social publicitaires mouchards p rer d'inform ment pour a pubs.L'étude cipalement v but de rempli la vidéo déte) diffuser des nentes sur l'i nées collecté recherche en phique. A cc sentiel des d fait, il est im mises vos inl

Les jeunes sont le moteur de la connectivité dans le monde, avec 75 % des 15-24 ans connectés par an, contre 65 % pour le reste de la population mondiale. Les enfants passent également plus de temps en ligne que jamais auparavant. Et ils y arrivent plus tôt.

tion sexuels en ligne restent la menace la plus alarmante. Il n'a jamais été aussi facile pour les agresseurs sexuels d'enfants de contacter leurs victimes potentielles, de partager des images et d'encourager d'autres personnes à commettre des abus. Quelques 80 % d'enfants dans 25 pays ont affirmé se sentir en danger d'abus ou d'exploitation sexuels en ligne. Les enfants peuvent aussi être mis dans des situations de risque quand les entreprises technologiques violent leur vie privée pour collecter des données à des fins de marketing. Le marketing ciblé vers les enfants par le biais d'applications - et le temps d'écran excessif qu'il entraîne souvent - peut nuire au développement sain d'un enfant. La sécurité en ligne des enfants est un défi mondial, étant donné la nature volatile et sans frontière d'internet. Les Nations Unies travaillent activement pour protéger les enfants et les jeunes en ligne par le biais de différents programmes et initiatives. L'Initiative Child Online Protection est un réseau multipartite lancé par l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour promouvoir la sensibilisation de la sécurité des enfants dans le monde en ligne et pour développer des outils pratiques pour aider les gouvernements, les entreprises et les éduca-

LE MONDE

PLUS SÛR

Chaque fois que vous téléchargez une application sur le Play Store. Dans le code des applications, les chercheurs ont déniché Capra (un logiciel malveillant de type « Access Trojan »), uniquement capable de prendre le contrôle à distance d'un ordinateur. En l'occurrence, le malware est un système d'exploitation Android. Installé sur le téléphone de ses victimes, le RAT va pouvoir s'emparer d'une partie sensible et prendre le contrôle de certaines parties des fonctions de l'appareil. Le virus va pouvoir écouter vos appels, accéder à l'aide du microphone, prendre des photos avec l'appareil photo frontal ou dorsal, lire les messages, et faire des captures d'écran. Tous les fichiers sont ensuite envoyés vers des serveurs à distance. À l'insu de l'utilisateur, le malware peut aussi envoyer des appels téléphoniques ou télécharger des fichiers dans le système. Avec tous ces pouvoirs, le virus peut dérober une montagne d'informations, comme des coordonnées bancaires, des mots de passe, des photos intimes ou des vidéos liées à un wallet numérique. Ses actions sont considérables.

AGE SUR YOUTUBE : 5 APPLICATIONS CLONES

À ses fins, le logiciel malveillant permet de réclamer plusieurs fois à l'internaute. Peu méfiant face à une application comme YouTube, l'utilisateur obtient sans se poser de questions une recommandation de bien télécharger et d'accorder un accès, notamment à une application trouvée sur la toile. En fait, les experts de SentinelLabs ont découvert que l'opération a été orchestrée par un groupe de hackers aussi connu sous le nom de Tribe.

À première fois que le gang déploie ses applications, les utilisateurs ne réalisent pas que le code du malware espion a été injecté dans de fausses apps de rencontre, d'achat et d'Esat. Les APK étaient proposés sur des sites web frauduleux, mis en ligne sur des réseaux sociaux, ou par le biais de vidéos. Pour bernier les victimes, les applications étaient pas à jouer la carte de la sécurité et YouTube sont les réseaux sociaux les plus populaires du monde. D'après une étude récente et partageant d'informations sur leurs utilisateurs que des plateformes comme Facebook, Instagram ou Twitter. Une étude réalisée par URL Genius, une application de sécurité, a découvert 14 trackers, dont 10 appartenant à Google, et des balises espion, permettant de collecter des données personnelles, à des acteurs tiers. De son côté, iOS de TikTok, le réseau social en vogue chez les jeunes, cache également 14 trackers pour obtenir des informations. Le géant de la publicité, ByteDance abrite 13 trackers provenant de tiers parties. Ces trackers sont destinés à s'emparer de vos données, généralement pour cibler les utilisateurs et leurs données personnelles dans le but de réaliser ses propres objectifs. Le géant de la publicité par Google souhaite simplement annoncer des publicitaires plus pertinents à l'utilisateur. Parmi les données, on trouve votre historique de recherche, votre localisation géographique, votre numéro de téléphone, TikTok communique l'ensemble des données avec des acteurs tiers. Il est possible de savoir où sont transférées vos données personnelles et dans

quels buts elles sont utilisées. « Les consommateurs sont actuellement incapables de savoir quelles données sont partagées avec des réseaux tiers, ni comment leurs données seront utilisées », regrette l'étude. Pire, ces trackers disséminés par TikTok ou YouTube peuvent vous espionner et compris une fois que l'application est fermée et que vous consultez d'autres plateformes.

DES APPLICATIONS DANS LE VISEUR

Pour déterminer combien de mouchards sont placés au sein des apps des réseaux sociaux, URL Genius s'est appuyé sur une fonctionnalité récente incluse au sein d'iOS. Avec la mise à jour iOS 15.2, Apple permet en effet aux utilisateurs d'iPhone d'afficher l'ensemble des données collectées par les applications installées. Pour accéder à ces informations, il suffit de se rendre dans Réglages > Confidentialité. Cela confirme les précédents aveux d'Apple concernant leur manque de sécurité.

Début décembre 2023, on apprenait que des gouvernements non identifiés imposent à Apple, et sous couvert de la loi américaine, de leur communiquer le contenu des notifications Push d'utilisateurs iPhone. Le sénateur Ron Wyden adressait d'ailleurs à ce sujet une lettre au département de la justice américaine, où il formulait le besoin urgent d'abroger les lois empêchant la transparence de ce type de demande. Le sujet de l'espionnage des notifications push des smartphones à la pomme revient aujourd'hui sur la table, mais avec des protagonistes différents cette fois-ci.

Dans une vidéo publiée sur sa chaîne YouTube, le chercheur en cybersécurité Tommy Mysk montre comment certains géants du web violent délibérément les règles imposées par Apple afin d'affiner leur ciblage publicitaire. Cette fois-ci, il ne s'agit pas de gouvernements démocratiques, mais d'entreprises comme TikTok, Facebook, Twitter, Bing ou encore LinkedIn. Tommy Mysk explique dans sa vidéo comment ces derniers détournent les notifications push afin de récolter des données utilisateurs. Ces derniers temps, de nombreux éléments troublants ont renforcé la méfiance générale à l'égard des grandes plateformes. Parmi eux notamment, l'enquête de Joseph Cox de 404 Media, qui mettait en lumière les offres de certaines agences publicitaires. Ces dernières se vantaient de pouvoir espionner les gens via le micro de leurs smartphones, afin de pouvoir écouter leurs conversations. Cela dans le but de leur proposer des publicités en rapport avec les produits ou services évoqués à l'oral pendant leurs conversations quotidiennes. Malgré les promesses constantes des géants du web en matière de confidentialité, il semble que l'appât du gain soit bien trop fort pour qu'ils se décident à arrêter définitivement de collecter secrètement le plus de données possibles. Apple reste, pour rappel, la seule entreprise à ne pas être tombée dans ce piège. Cela s'explique facilement par le fait que ses revenus ne proviennent pas des annonces, et nos données ne l'intéressent pas conséquent pas autant que les autres GAFAM. Il est cependant bon de noter que Google est celui qui fait le plus d'efforts en la matière, malgré encore de nombreuses lacunes.

ANDROID : CE DANGEREUX LOGICIEL ESPION CIBLE LES UTILISATEURS DE DEUX APPLICATIONS DE MESSAGERIE

Selon les chercheurs en cybersécurité d'ESET, les utilisateurs Android des applications de messagerie Signal et Telegram ont récemment été menacés par une nouvelle souche de logiciels malveillants, qui sont essentiellement des logiciels espions. Mauvaise nouvelle pour les



utilisateurs de Signal et Telegram, les deux applications ont récemment été la cible d'un groupe de pirates, qui y diffusaient deux logiciels espions. Ces applications malveillantes, identifiées comme « Signal Plus Messenger » et « FlyGram », visent à voler des données sensibles aux victimes et à infiltrer leurs communications. Les auteurs de cette opération d'espionnage ont été identifiés comme étant le groupe APT connu sous le nom de GREY, qui a déjà été associé à des campagnes informatiques ciblant les Ouïghours et d'autres minorités ethniques turques. Les applications malveillantes, qui prétendent être des versions légitimes de Signal et Telegram, ont été distribuées par le biais de plusieurs canaux, dont le Google Play Store et le Samsung Galaxy Store, ainsi que des sites web dédiés. BadBazaar, le logiciel espion utilisé dans cette campagne, est un spyware sophistiqué qui a été observé pour la première fois en novembre 2022. Ce logiciel malveillant est conçu pour recueillir une pléthore de données sensibles à partir de l'appareil de la victime, y compris les journaux d'appels, les messages SMS, les emplacements, etc. Il peut même voler des données de Signal et Telegram, y compris les codes PIN de Signal et les sauvegardes des discussions de Telegram. C'est la première fois que les utilisateurs de Signal sont ainsi ciblés. Bien que Google et Samsung aient agi rapidement pour supprimer les applications malveillantes de leurs plateformes, cette découverte souligne l'importance cruciale de la vigilance en matière de cybersécurité. Les recherches d'ESET indiquent que les victimes se trouvent aux quatre coins du monde, avec des utilisateurs d'Allemagne, de Pologne, des États-Unis, d'Ukraine et de plusieurs autres pays. Pour se protéger contre des menaces aussi sophistiquées, les utilisateurs sont invités à faire preuve de prudence lorsqu'ils téléchargent des applications. Malheureusement, il arrive que certaines applications malveillantes passent entre les mailles des contrôles d'Apple ou de Google, mais elles sont généralement assez rapidement débusquées par des chercheurs en sécurité. De plus, Google a promis de mettre à jour la politique du Google Play Store pour réduire considérablement les risques de tomber sur des malwares.

IPHONE, DES FAILLES DE SÉCURITÉ

« Les opérateurs du célèbre logiciel espion Pegasus ont réussi à infecter l'iPhone d'une de leur cible. Les chercheurs canadiens du Citizen Lab, un laboratoire de référence en cybersécurité de l'Université de Toronto ont découvert une des deux failles en analysant l'iPhone d'un employé d'une association de défense des droits civiques, basée à Washington DC », selon le journal La Tribune. Le smartphone était infecté par le logiciel espion Pegasus, dont le Citizen Lab est spécialiste. En remontant la trace de l'in-

fection, ils ont abouti à une des deux failles. Mais bien que l'ampleur technique de l'incident soit importante, ses conséquences ne devraient pas toucher le grand public. Pour commencer, les vulnérabilités réparées par le correctif sont qualifiées de zero day dans le jargon : elles ont été utilisées avant que Apple ne les découvre et puisse les réparer. Autrement dit, tous les appareils concernés étaient vulnérables, et n'avaient pas de protection par défaut, alors qu'au même moment au moins une méthode d'exploitation des failles circulait. Ensuite, le cumul des deux failles permet de lancer une attaque zero click, c'est-à-dire une attaque qui fonctionne sans interaction de la part de la victime. Ce type d'attaque est le Graal des malfaiteurs, car elle peut être lancée dans la plus grande discrétion. À l'inverse, les scénarios de cyberattaque habituels, même avancés, nécessitent une interaction avec l'utilisateur, comme un clic sur un lien ou l'obtention d'informations pour accéder à ses comptes. Chacune de ces étapes supplémentaires demande un travail de persuasion ou de supercherie supplémentaire de la part des malfaiteurs, et fait peser le risque d'une prise de conscience de la victime. Pour l'instant, le seul cas connu d'exploitation des failles reste celui rapporté par le Citizen Lab. L'attaque visait un individu susceptible de détenir des informations stratégiques, comme l'écrasante majorité des victimes de logiciel espion. Si les chercheurs n'ont pas encore donné le détail du mode opératoire des attaquants, nous savons déjà qu'il nécessitait la création d'un fichier très particulier, ce qui n'est pas à la portée de n'importe quel hacker. Autrement dit, le risque que l'attaque soit connue par un nombre significatif d'acteurs malveillants semble très faible.

Et ce n'est pas tout : par définition, les vulnérabilités zero day ont de la valeur tant qu'elles restent inconnues, ce qui signifie que les cyberattaquants ont intérêt à trier un nombre de cibles réduit, parmi celles susceptibles de leur apporter le plus de valeur. De part leur nature, les zero day s'arrachent à prix d'or (jusqu'à plusieurs centaines de milliers de dollars, le plus souvent au marché noir), d'autant plus si elles permettent de lancer des cyberattaques aussi efficaces que celle découverte par les chercheurs », souligne la même source. Lors de l'éclatement de la polémique autour de NSO Group et son logiciel espion Pegasus en 2021, la presse américaine avait révélé que l'entreprise sioniste embauchait plusieurs centaines de spécialistes de la cybersécurité pour découvrir des zero day de ce genre. Puis elle faisait payer à ses clients jusqu'à plus d'un million de dollars par infection de smartphone réussie. En 2023, Apple a dû corriger par moins de 13 failles zero day sur ses smartphones. Elles étaient exploitées dans pas moins de cinq scénarios d'attaque différents.

Par Amel B. et Agences

SÉNÉGAL

Le Trésor lance le service de paiement en ligne des amendes routières

Au Sénégal, les amendes routières peuvent désormais être payées en ligne, grâce à la récente initiative de la direction générale de la comptabilité publique et du Trésor (DGCPT). La plateforme numérique lancée le 18 janvier simplifie le processus d'encaissement des amendes, offrant aux conducteurs la possibilité de les régler rapidement et sur place, sans avoir à se rendre physiquement aux postes de police ou de gendarmerie.

In We Are Tech Africa

TCHAD

Lancement d'une opération d'actualisation de la carte scolaire

En avril 2022, le Tchad a reçu un financement de la Banque mondiale pour mettre en œuvre un projet favorisant l'amélioration de l'apprentissage dans l'enseignement de base. Ce projet va toucher aussi bien les infrastructures que les ressources humaines en passant par les programmes scolaires. Le ministère tchadien de l'Éducation nationale et de la Promotion civique a annoncé qu'une opération de géolocalisation des établissements scolaires se déroulera dans tout le pays du 1^{er} février au 31 mars. L'institution a révélé que cette opération avait pour but d'établir une carte scolaire fiable. L'opération de recensement sera menée en partenariat avec l'institut national de la statistique, des études économiques et démographiques (INSEED). Les données issues de l'opération seront utilisées pour la mise en œuvre du Projet d'amélioration des résultats d'apprentissage de l'éducation de base (PARAEB). Ce projet, financé par la Banque mondiale à hauteur de 150 millions de dollars, vise à améliorer les compétences en lecture, écriture et calcul des élèves, et à renforcer les capacités des enseignants et dirigeants d'écoles. Aussi, dans le cadre du PARAEB, 1 200 écoles seront choisies pour expérimenter l'utilisation des outils numériques et la langue maternelle en tant que langue d'enseignement. Une autre phase de cette opération va consister au recensement des ressources humaines et matérielles, a dit le ministre de l'Éducation Ndoimbai Sadi Njesada. Le membre du gouvernement a procédé, ce jeudi 25 janvier, au lancement de la campagne de sensibilisation et d'information sur les deux opérations de recensement.

In Agence Ecofin

TUNISIE

Les expéditions d'oranges pourraient doubler à 15 000 tonnes en 2023/2024

En Tunisie les agrumes constituent la deuxième source de recettes d'exportations dans l'industrie fruiticole après la datte. La variété d'oranges « maltaises » est la plus exportée par le pays du Jasmin.

Les exportations tunisiennes d'oranges maltaises sont attendues à près de 15 000 tonnes au cours de la campagne de commercialisation 2023/2024 qui a débuté le 13 janvier dernier. C'est ce qu'a révélé Imed El-Bey, membre du Groupement interprofessionnel des fruits (Gifruits) qui se confiait au média local MosaïqueFM, le 25 janvier.

Le stock annoncé est deux fois plus important que le volume de 7 000 tonnes expédié sur le marché international un an plus tôt. Cette prévision optimiste tient pour l'essentiel à une hausse enregistrée dans la production d'oranges permettant ainsi une augmentation du surplus exportable. D'après M. El-Bey, la récolte de mal-

taise a augmenté de 30 000 tonnes d'une année sur l'autre pour s'établir à 100 000 tonnes. Cette amélioration de l'offre d'orange intervient dans un contexte où la production globale d'agrumes dans le pays est attendue en hausse de 25% à 360 000 tonnes. Le responsable indique par ailleurs que le Gifruits a déjà commencé à exporter les premières cargaisons de maltaises vers le marché français, principal débouché de la filière tunisienne comptant pour près de 70% des expéditions en valeur. D'après les données de l'observatoire national de l'agriculture (Onagri), les exportations d'agrumes ont généré 12,8 millions de dinars (4,2 millions \$) en 2023.

In Agence Ecofin



POUR SOUTENIR LE FINANCEMENT DES START-UPS La BAD investit 10,5 millions \$ dans Seedstars Africa Ventures

A travers cette prise de participation, la BAD soutient indirectement des entreprises en phase de démarrage qui figurent parmi les moins financées d'Afrique. Cette initiative survient dans un contexte marqué par la baisse de 36%, à 3,2 milliards \$, des levées de fonds des start-up africaines en 2023. Dans une démarche résolue en faveur de l'innovation et du développement économique sur le continent, la Banque africaine de développement (BAD) a approuvé, le mercredi 17 janvier à Abidjan, une participation de 10,5 millions de dollars au capital de Seedstars Africa Ventures, a annoncé la BAD dans un communiqué. Cette initiative vise à soutenir financièrement le fonds de capital-risque dans ses investissements ciblés en faveur des entreprises d'Afrique subsaharienne

innovantes à fort potentiel de croissance. Ledit communiqué précise que la BAD a contribué à hauteur de 7 millions de dollars de ses ressources ordinaires, complétés par 3,5 millions de dollars provenant du programme Boost Africa de l'Union européenne. Cette injection de fonds permettra à Seedstars Africa Ventures de s'étendre sur le continent et d'attirer d'autres investisseurs, renforçant ainsi l'écosystème entrepreneurial en Afrique. Seedstars Africa Ventures concentrera ses investissements, évalués à 75 millions de dollars, sur des start-up en phase d'amorçage et de démarrage. Avec des investissements initiaux d'environ 250 000 euros (272 000 USD), le fonds prévoit également des injections de capitaux supplémentaires pouvant atteindre 5 millions d'euros

pour soutenir la croissance des entreprises. L'accent sera mis sur des secteurs cruciaux tels que l'inclusion financière, les technologies de la santé, l'énergie hors réseau prépayée, les plateformes de vente au détail, et les chaînes de valeur agroalimentaires. L'initiative devrait contribuer à la création de plus de 9 000 emplois à temps plein, avec une attention particulière à la promotion de l'emploi féminin. Alignés sur les objectifs de Boost Africa, ces investissements stimuleront également les secteurs clés tels que l'agriculture, la santé, l'industrialisation et l'énergie hors réseau, consolidant ainsi les efforts de la BAD en faveur de la réduction de la pauvreté, du développement durable et de l'intégration régionale.

In We Are Tech Africa

NIGERIA

Les investisseurs bénéficient d'une participation de 75% dans une compagnie dédiée aux minéraux solides

La valeur de l'ensemble des minéraux solides présents dans le sous-sol nigérian est estimée à 700 milliards de dollars. Mais le secteur ne représente que 0,45% du PIB du pays, dont l'économie reste largement dépendante des cours du brut sur le marché international. Le Nigeria prévoit d'offrir aux investisseurs une participation de 75% au moins dans une compagnie dédiée aux minéraux solides qui aura pour mission d'exploiter l'énorme potentiel minier du pays, a annoncé le ministre du Développement des minéraux solides, Dele Alake (photo), le mardi 30 janvier 2024. «Le gouvernement ne détiendra pas plus de 25% des parts dans la société proposée, la Nigerian Solid Minerals Corp, laissant le reste aux investis-

seurs privés et au public», a-t-il déclaré lors d'une conférence tenue à Abuja. L'annonce de la structure de l'actionariat de la Nigerian Solid Minerals Corp intervient alors que le Parlement planche sur l'élaboration d'un projet de loi relatif à cette société, dont la création se situe dans le cadre d'une stratégie globale de diversification de l'économie nigériane qui reste très dépendante des cours du pétrole brut sur le marché international. Le ministre du Développement des minéraux solides a par ailleurs indiqué que la nouvelle compagnie devrait absorber deux sociétés minières existantes détenues par l'Etat. «Les députés envisagent d'intégrer les entreprises minières publiques moribondes, la National Iron-Ore Company et

le Bitumen Concessioning Programme, dans la nouvelle société et de créer une force spéciale de police des mines pour lutter contre l'exploitation minière illégale», a-t-il révélé. En septembre 2023, M. Alake avait précisé que la société proposée «cherchera et conclura des accords de partenariat d'investissement avec de grandes sociétés multinationales du monde entier, afin de tirer parti du régime attractif et favorable aux investissements en vigueur dans le pays garantissant ainsi des investissements étrangers directs massifs dans le secteur minier». Selon des données officielles, le Nigeria héberge 44 minéraux solides dont l'or, le minerai de fer, le charbon, l'étain, le zinc, le nickel et le lithium. Ces minéraux sont répartis sur plus de

500 sites répertoriés. Certains d'entre eux existent en abondance dans le sous-sol. C'est notamment le cas du minerai de fer dont les réserves du pays sont évaluées à 2 milliards de tonnes. En outre, les ressources de charbon sont estimées à plusieurs milliards de tonnes alors que des minéraux comme l'or et l'étain seraient également présentes en quantités importantes. La valeur de l'ensemble des ressources minérales solides présentes dans le sous-sol du pays le plus peuplé du continent est estimée à 700 milliards de dollars, selon des officiels nigériens. Le secteur n'a cependant contribué qu'à 0,45% du PIB en 2020, d'après l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE).

In Agence Ecofin

ÉQUIPE NATIONALE :

La FAF tente de tourner la page Belmadi

Désormais l'instance fédérale se focalise sur un nouveau défi avec un nouveau sélectionneur et un nouveau staff technique, celui de qualifier l'Algérie à la Coupe du monde. Réussira-t-elle d'abord à recruter un entraîneur compétent qui connaît bien le football africain et qui a une expérience dans l'épreuve de qualification de l'équipe au Mondial ? Effacera-t-elle les récurrentes erreurs de casting ?

La Fédération algérienne de football (FAF) a annoncé mardi dans un communiqué qu'elle se projetait désormais sur "un nouveau challenge avec un nouveau sélectionneur et un nouveau staff technique", lesquels seront désignés prochainement à la tête de l'équipe nationale, après le départ du territoire national de Djamel Belmadi, qui n'a plus donné suite à l'accord de résiliation amiable. La FAF "a enregistré avec regret et déception le parcours de l'équipe nationale peu glorieux, en deçà des attentes du peuple algérien, lors du premier tour des groupes, à la Coupe d'Afrique des nations (CAN Côte d'Ivoi-



re 2023). Au regard des moyens et conditions matérielles mis à disposition par l'Etat et la Fédération algérienne de football, il était légitime d'en attendre, en retour, des prestations d'une tout autre stature", a-t-elle indiqué. Pour l'instance fédérale, il s'agit de la deuxième fois consécutive, (CAN 2021 et CAN 2023), où l'équipe nationale n'a pas franchi le premier tour et s'est classée à la 4^e et dernière place du groupe. "C'est là un échec avéré, douloureux et difficilement acceptable, outre l'échec à la qualification pour la Coupe du monde 2022", a-t-elle estimé. La fédération, "consciente du poids de ses responsabilités et du devoir de sauvegarde

des intérêts des équipes nationales et du football algérien, est intervenue, via son président, M. Walid Sadi, interpellant le sélectionneur national, Djamel Belmadi, à Bouaké, en Côte d'Ivoire, au lendemain de l'amère élimination au premier tour. Cela pour faire le point sur les circonstances de cet échec, où un accord mutuel de résiliation amiable a été convenu", ajoute le communiqué de la FAF qui précise que "les discussions entamées à Bouaké devaient aboutir, le lendemain, au retour de la délégation à Alger, à la formalisation de l'accord de résiliation amiable par le sélectionneur et son staff". La fédération poursuit que "dès le lende-

main, les parties concernées avaient répondu à l'invitation du président de la FAF, en vue de la ratification de l'accord conclu la veille en Côte d'Ivoire", en signalant que "tous les membres du staff technique avaient signé l'accord de résiliation amiable, à l'exception de Djamel Belmadi qui s'est étonnamment rétracté, sollicitant un temps de réflexion supplémentaire, considérant l'accord convenu, dans son volet pécuniaire, en deçà de ses attentes". "Quatre jours plus tard, la fédération n'avait toujours rien reçu de l'intéressé, qui, entre-temps, avait quitté le territoire national laissant la fédération sans réponse", a-t-elle insisté, affirmant qu'en dépit de "tous les moyens à la disposition du sélectionneur national pour réaliser un parcours à la hauteur de la notoriété de l'équipe nationale, a enregistré avec beaucoup de regrets le bilan contraire aux attentes, susceptible d'impacter négativement l'image du football algérien". "Guidé par le souci d'en finir avec la spirale des échecs renouvelés, il a été convenu à Bouaké d'une séparation à l'amiable entre les deux parties. Le sélectionneur qui, dans un premier temps, avait marqué son accord sur cette option, n'y a plus donné suite", a déploré la FAF. Elle "considère son silence et son départ du territoire national comme un refus", se voyant "contrainte de tourner définitivement la page et de se projeter désormais sur un nouveau challenge avec un nouveau sélectionneur et un nouveau staff technique qui seront désignés. La fédération a conclu avoir "pris acte de cette posture regrettable" et qu'elle "se réserve désormais le droit d'en tirer les conséquences légitimes", en agissant "en fonction de la protection des intérêts majeurs du football".

R.S.

ECHECS

Brahmi Lamine sacré à Béjaïa

L'échéphile algérien Brahmi Lamine a remporté le championnat d'Afrique zone 4.1 des échecs individuels, clôturé lundi au "Château de la Comtesse", dans la commune d'Aokas de Béjaïa, après cinq jours de compétition. Brahmi Lamine a dominé la compétition avec huit victoires sur 9 rondes devant le Tunisien Omar Jmila avec 6,5 points. L'autre algérien Khalil Bengherabi a complété le podium avec 6 points. A l'issue de cette phase zonale, Brahmi Lamine s'est qualifié à la Coupe du

monde des échecs individuels, dont la date et le lieu restent à déterminer. Cette phase zonale, disputée selon le système suisse en neuf rondes à la cadence de 90 minutes au finish avec ajout de trente secondes par coup joué, a été jugée d'un niveau technique "appréciable" par le directeur de la compétition, l'arbitre international, Tabti Merouane. Cette compétition, organisée durant cinq jours par la ligue de wilaya de Béjaïa des échecs en collaboration avec la Fédération algérienne des échecs, sous l'égide de la Confédération africaine des échecs a regroupé 25 échéphiles messieurs représentant quatre pays africains de la zone 4.1, à savoir, l'Algérie, la Tunisie, la Mauritanie et la République arabe sahraouie démocratique (RASD).

APS

SÉNÉGAL - IL A ACCUSÉ DES MEMBRES DE LA CAF:

KrépinDiatta : « Vous êtes des corrompus »

Au sortir de l'élimination du Sénégal face à la Côte d'Ivoire (1-1, 4-5 tab) lundi dernier en huitièmes de finale, KrépinDiatta était furieux. Le Sénégalais a accusé des membres de la Confédération africaine de football (CAF) d'être corrompus. Diatta n'a pas digéré l'arbitrage de Sénégal-Côte d'Ivoire. Au bout du suspense, le tenant du titre a été sorti aux tirs au but par le pays hôte, lundi soir, lors des huitièmes de finale. Une élimination qui passe mal dans les rangs sénégalais, surtout chez KrépinDiatta. «Vous nous avez tués, vous êtes des corrompus. Gardez votre Coupe

d'Afrique», a lancé le joueur de l'AS Monaco, très amer concernant le scénario du match, à l'adresse des membres du service médias de la Confédération africaine de football (CAF) en zone mixte, a rapporté Maxifoot, hier. Diatta remonté contre l'arbitrage. Pourquoi une telle colère? Diatta n'a pas apprécié l'arbitrage de Pierre Ghislain Atcho, estimant que l'homme

au sifflet avait oublié un penalty pour une faute sur Ismaïla Sarr (55'). Il lui reproche surtout de ne pas être allé consulter la vidéo, alors que les Éléphants ont ensuite égalisé sur un penalty de Franck Kessié attribué après visionnage de la VAR. Tout le monde a vu, peste Diatta. Tu ne peux pas décider du sort de tout un pays comme ça. C'est incompréhensible.

(...) Tu vas voir la VAR pour leur donner un penalty, un gars qui prend le ballon des 40 mètres et fait une chevauchée, rentre dans la surface, et tu ne veux pas aller regarder la VAR? Je suis désolé, mais là c'est abusé. Ils ont tué notre compétition». Des mots qui en disent long sur la frustration du Sénégalais, et qui pourraient bien lui valoir des problèmes.

APS

CAN

L'Afrique du Sud bat le Maroc et se qualifie en quarts

L'Afrique du Sud s'est brillamment qualifiée mardi soir aux quarts de finale de la CAN-2024 en battant sèchement (2-0) en 8^{es} de

finale la sélection marocaine. Les Bafana-Bafana rencontreront en quarts de finale la sélection du Cap Vert.

APS

MALI 2 - BURKINA 1 :

LES MALIENS EN QUARTS CONTRE LA CÔTE D'IVOIRE

Le Mali a battu le Burkina Faso (2-1), mardi à Korhogo, et s'est qualifié pour les quarts de finale de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) contre la Côte d'Ivoire. Les «Aigles» du Mali ont marqué au début de chaque période, un but contre son camp d'Edmond Tapsoba (3) et le troisième but dans la compétition de Lassine Sinayoko (47), avant la réduction du score du capitaine burkinabè Bertrand Traoré (57 s.p.).

APS

LAGHOUCAT/ATHLÉTISME :

SÉMINAIRE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA DISCIPLINE DANS LE SUD

Un séminaire dédié au développement de l'athlétisme dans le sud du pays sera organisé «dans les prochaines semaines» à Laghouat, a-t-on appris, mercredi, auprès de la Fédération algérienne de la discipline (FAA).

Cette rencontre, qui regroupera les directeurs de la jeunesse et des sports (DJS) des wilayas concernées, aura lieu sous le patronage du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), a indiqué à l'APS le président de la FAA, Yacine Louail. «Cette rencontre est le prolongement des visites que j'ai effectuées dans différentes wilayas du pays au cours desquelles j'ai rencontré leurs autorités locales pour discuter des moyens à mettre en œuvre pour lever les obstacles rencontrés par les clubs locaux dans l'optique de développer l'athlétisme dans toutes les régions du pays», a-t-il expliqué.

«Le séminaire dédié aux wilayas du sud du pays devait avoir lieu le 20 janvier en cours, mais il a été reporté aux prochaines semaines. Comme il est difficile de faire des tournées au niveau de toutes les régions de notre vaste Sud, on a convenu avec le MJS de regrouper les DJS de ces régions à Laghouat, a-t-il encore précisé.

Il s'est dit, en outre, «satisfait de l'issue de ses précédentes tournées qu'il a effectuées au niveau de plusieurs wilayas de l'ouest et de l'est du pays, saluant la volonté affichée par les autorités locales des wilayas concernées pour «contribuer au développement de l'athlétisme dans leurs régions respectives». Cela s'est traduit, selon lui, par «le dégel de certains projets» en matière de construction des infrastructures sportives, «une démarche devant permettre aux clubs locaux d'envisager une meilleure prise en charge de leurs sportifs».

Par ailleurs, et en prévision de la tenue à Oran du championnat national hivernal d'athlétisme, prévu pour les 1 et 2 mars prochains, des discussions sont engagées par la FAA avec la DJS de cette wilaya pour assurer l'hébergement des athlètes participants (entre 400 et 500 athlètes) au niveau du village méditerranéen, information de même source.

APS

LES SIMILITUDES LITTÉRAIRES SONT FRAPPANTES

Dante a-t-il été influencé par Risalat al-Ghofran d'Al Maari ?

Poète aveugle, philosophe des lettrés, lettré des philosophes, Abou Al Alaa Al Maari aura marqué son époque, voire l'ensemble de la littérature arabe classique. Mieux, il demeure à ce jour un des écrivains les plus lus, les plus considérés et les mieux connus dans le monde occidental érudit.

Mais, malgré les similitudes littéraires frappantes, Dante a-t-il été influencé par Risalat al-Ghofran d'Al Maari ? Posons-nous la question et faisons une incursion dans l'univers infernal de Dante. « La Divine Comédie » du poète italien Dante Alighieri reste une œuvre littéraire universelle et l'un des récits les plus épiques qui a inspiré un grand nombre de créateurs dans le monde pendant plusieurs siècles. Ce livre a été traduit dans toutes les langues et transposé dans différents genres et supports artistiques, de la musique au théâtre, en passant par le cinéma, la radio, la télévision, la bande dessinée, et même les jeux vidéo. Récemment, le metteur en scène tunisien Hafedh Khalifa, fasciné par la profondeur de cette œuvre immortelle, a décidé de la représenter à sa manière d'après un beau texte écrit par l'écrivain Lassaad Ben Hassine, qui se décline comme un voyage en enfer du grand poète italien Dante Alighieri et de son prédécesseur, le grand écrivain et philosophe arabe Abou Al-Ala Al-Maari, qui

avait imaginé, lui aussi, plusieurs siècles avant le latin, un voyage en enfer.

POURQUOI ON DIT L'ENFER DE DANTE ?

La Divine Comédie de Dante : un voyage épique à travers l'enfer, ce que proposait, plusieurs siècles auparavant, al-Maari à ses lecteurs. Bien qu'elle raconte un voyage physique, La Divine Comédie est aussi une allégorie de la progression de l'âme à travers le péché (l'enfer), la pénitence (le purgatoire) et la rédemption (le paradis), la dernière étant la fin heureuse promise dans le titre. Virgile accompagne Dante tout au long de l'Enfer et du Purgatoire. C'est tout à la fois le « guide », le « maître », mais aussi fréquemment une figure maternelle aimante et protectrice vers laquelle Dante n'hésite pas à se tourner pour demander aide et conseil. Al Maari fait également, bien avant, la rencontre des poètes et provoque avec eux les polémiques littéraires, grammaticales ou philosophiques les plus pointues.

I. Med Amine



LE PLUS PHILOSOPHE DES POÈTES ARABES

Abū l' Alaa al-Maari, le prisonnier des deux mondes

Abū l-'Alā' al-Ma'arri est né le 27 décembre 973 à Ma'arrat an-Numan et mort le 20 mai 1057 dans la même ville (363-449 du calendrier hégirien) ; c'est un immense et important poète arabe, connu pour la virtuosité de sa langue, ainsi que pour l'originalité et le pessimisme de sa vision du monde. Ses poèmes philosophiques sont nourris d'une tristesse existentielle profonde, faisant du pessimisme une ligne de conduite et le départ de toute réflexion philosophique. On a aussi vu en lui un hérétique. Descendant de la tribu de Tanukh — comme l'indique sa nisba, al-Tanūbī —, il naquit à Ma'arrat an-Numan au sud-ouest d'Alep dans une famille de juristes. Son grand-père et son père sont qādī. Le père est un homme lettré que l'on respecte et qui est connu pour être généreux et honnête. Sa mère descend elle aussi d'une famille de notables cultivés. Al-Ma'arri a deux frères qui furent également poètes. La varicelle le laissa pratiquement aveugle dès l'âge de quatre ans. Dès lors, il se consacre à l'étude (et il s'inscrit ainsi dans une longue tradition de lettrés aveugles, au nombre desquels on trouve les noms de Bashār ibn Burd et Taha Hussein). Il travaille sous la direction de son père, et compose ses premiers poèmes à l'âge de onze ans. À quatorze ans, son père décède — un événement marquant pour l'adolescent qui part alors étudier à Alep, puis peut-être à Antioche et à Tripoli (Liban). On rapporte que dans cette dernière ville, il aurait entendu une personne s'entretenir de philosophie grecque, ce qui aurait été un des germes de son doute. Il mène une vie simple, à l'écart, dans la solitude. Mais on perçoit en lui une inquiétude spirituelle

ainsi qu'un orgueil blessé par son handicap, le refus de toute liaison sentimentale, une certaine sauvagerie aussi, tous traits qui iront en croissant et l'amèneront à choisir la réclusion chez lui. En 1008, à trente-six ans, il décide pourtant de se rendre à Bagdad, où il pourrait bien avoir eu l'intention de s'établir définitivement, peut-être pour y mener une vie plus facile et agréable. Néanmoins, il n'y reste qu'un an et sept mois. C'est le seul voyage qu'on lui connaisse qui, à part ses études, l'éloigna de sa ville natale. À Bagdad, ville du savoir en pleine effervescence intellectuelle à cette période, il fréquente les cercles littéraires, les deux vastes bibliothèques de la capitale de l'Empire abbasside, et fréquente le cercle ismaélien des célèbres Frères de la pureté. Il est bien reçu dans les milieux intellectuels de Bagdad, preuve qu'il jouissait déjà d'une bonne réputation. Il se heurte aussi à l'hostilité de certains milieux littéraires, et refuse les compromis, les flatteries attendues d'un écrivain, les complots et perfidies entre lettrés et les intrigues politiques. À cela vient s'ajouter la nouvelle de la maladie de sa mère. En 1010, déçu et blessé, il décide donc de quitter Bagdad — qui ne vaut pas mieux à ses yeux que Damas ou Alep — et de retourner chez

lui : âgé de trente-huit ans seulement, il décide de couper ses liens avec le monde et se cloîtrer dans sa maison, et ce, pour le restant de ses jours. Il l'annonce d'ailleurs officiellement à son arrivée à Ma'arat, dans une longue lettre adressée à ses habitants ; il y déclare : « Mon âme n'a pas permis que je revienne avant que je ne lui aie juré trois choses : que je renonce à tout comme des graines renoncent à leur gousse, que je me sépare du monde comme l'oisillon [se sépare] de sa coquille, et que je me fixe en ce lieu qui est le mien, quand bien même ses habitants fuiraient. » Très vite, Al-Ma'arri jouit de respect et d'autorité, et de nombreux étudiants viennent s'instruire auprès de lui. Il entretient également une riche correspondance. Ses premières poésies, œuvre de jeunesse, sont rassemblées dans le recueil intitulé Saqt az-zand (« L'éclat de silex ») : ensemble de poèmes lyriques d'éloges et de panegyriques, qui jouit d'une grande popularité. Vient ensuite Al-Fusūl wa al-Ghāyāt (« Dessins et Dessesins » ou « Chapitres et Terminaisons »), qui regroupe des exhortations rimées et commentées. Les adversaires d'al-Maari y ont vu un pastiche sacrilège du Coran, idée rejetée par l'historien Hamilton

Gibb en 1926 : « Ce que Abū l-'Alā' entend réellement par cet ouvrage reste un problème irrésolu ». Al-Maari écrivit un second recueil de poésies plus original, Luzum ma lam yalzam (« La nécessité inutile »), ou Luzūmiyyāt (en) (« Les impératives »), est un long poème qui moque la tyrannie de la rime unique. En 1974, Pieter Smoor a découvert un quatrième ouvrage : Risalat as-Sāhil wa-sh-Shāhij (« L'Épître du cheval et du mulet »), qui se présente comme un dialogue humoristique entre deux animaux. Le cinquième titre connu la Risalat al-ghufrān (« L'Épître du pardon »), sans doute écrite en 1033, souvent louée dans le monde arabe et par les arabisants mais peu lue, selon Monteil. Il s'agit là de son œuvre maîtresse. Dans ce texte apparaît l'humanisme sceptique de sa poésie ; le poète visite le paradis et rencontre ses prédécesseurs, poètes païens qui ont trouvé le pardon. Cette œuvre a suscité la suspicion chez les musulmans qui ont pensé qu'elle était marquée par le scepticisme. Gaston Wiet considérait ce texte comme « le chef-d'œuvre incontesté de la prose arabe », étant entendu qu'il s'agit d'une prose rimée.

LA PHILOSOPHIE DANS L'ŒUVRE D'AL-MAARI

Les vers de la sagesse éternelle

-La vérité est soleil recouvert de ténèbres - Elle n'a pas d'aube dans les yeux des humains.
-La raison, pour le genre humain Est un spectre qui passe son chemin.
-Foi, incroyance, rumeurs colportées, Prescrivant leurs lois...
À toute génération ses mensonges

Que l'on s'empresse de croire et consigner. Une génération se distinguera-t-elle, un jour, En suivant la vérité ?
-Deux sortes de gens sur la terre : Ceux qui ont la raison sans religion, Et ceux qui ont la religion et manquent de raison.
-Tous les hommes se hâtent vers la décom-

position, Toutes les religions se valent dans l'égarement.
-Si on me demande quelle est ma doctrine, Elle est claire : Ne suis-je pas, comme les autres, un simple imbécile ?

I.M.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BORDJ BOU ARRERIDJ
DARA DE BORDJ BOU ARRERIDJ
COMMUNE DE BORDJ BOU ARRERIDJ

AVIS D'ADJUDICATION POUR LA LOCATION D'UNE CRECHE

Le Président de l'Assemblée Populaire communale de Bordj Bou Arreridj lance un avis d'adjudication pour la location d'un Crèche (15 Coop bordj bou arreridj) pour une période de trois (03) ans renouvelable. La date de l'adjudication est fixée après huit (08) jours à compter de la parution du 1^{er} avis au journal à 14:00h au siège de la commune de Bordj Bou Arreridj -salle des délibérations-

- La mise à prix annuelle: 2.059.890.00 DA
- Les soumissions seront déposées au service de l'action économique jusqu'au dernier jour avant l'adjudication à 12 h.
- Les intéressés pourront retirer les cahiers des charges au niveau du service de l'action économique contre paiement de 10.000.000DA, ces droits seront versés au trésorier communal de bordj Bou Arreridj pendant les heures de bureaux.

Le dossier de candidature se compose de:

1. Demande de participation au enchères. (Participant).
 2. Extrait de naissance copie intégrale (participant et garant) ou bien copier du statut de l'entreprise valable (personne morales)
 3. Casier judiciaire n°03 moins de trois 03 mois de (participant et garant).
 4. Un certificat médical attestant aptitude physique à exercer ses missions moins de 01 mois (participant).
 5. Un certificat médical attestant aptitude mentale à exercer ses missions moins de 01 mois (participant).
 6. Copie de L'agrément le cas échéant.
 7. Copier d'une attestation de qualification:
 - un diplôme universitaire (notamment dans le domaine de l'administration et de la gestion, de la psychologie; de l'éducation et de l'enseignement spécialisés; de la sociologie éducative et familiale et des sciences administratives et juridiques; ou un diplôme équivalent en rapport avec l'objet de l'établissement + Attestation de travail d'au moins trois (03) années en matière de pris en charge des enfants.
 - Ou bien un diplôme dans le domaine en rapport avec les missions de l'établissement + Attestation de travail d'au moins cinq (05) années en matière de pris en charge des enfants (participant).
 8. L'extrait du rôle de (participant et le garant) délivré d'au moins de 03 mois par le -trésorier du la commune lieu de résidence et par le receveur des impôts (inspection des impôts).
 9. Copier de la pièce d'identité (participant et garant).
 10. Chèque bancaire au nom du soumissionnaire visé par la banque d'une valeur de 4/10 de la mise à prix annuelle.
 11. Certificat de résidence (participant et le garant).
 12. Attestation de la bonne conduite délivrée par la banque du soumissionnaire moins de 03 mois, - (participant et garant).
 13. Attestation de la bonne conduite et le paiement des dettes pour le participant délivré par le président de l'APC de la commune de résidence de l'adjudicateur moins de 03 mois (Participant et garant) si le candidat et son garant n'ont jamais participé auparavant, ils doivent soumettre une déclaration de non-participation honoraire par laquelle ils s'engagent à s'engager pour le bien-être de la voiture et à payer les droits de location dans les délais spécifiés.
 14. Attestation de mise à jour C.N.A.S+ mise à jour C.A.S.N.O.S (participant et garant).
 15. Cahier des charges signé par l'adjudicateur et tamponné sur toutes les pages portant la mention lu et accéte a la main.
 16. Une procuration notariée par le soumissionnaire pour les procures moins de 03 mois copier original.
 17. Engagement du garant.
 18. Copier du reçu de paiement les droits de cahier de charge.
- NB** - Les dossiers des participants restent dans l'archive de la commune après l'adjudication.
- Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légale, la date de l'adjudication sera prorogée jusqu' au jour ouvrable.

L'EXPRESS DU 01/02/2024

ANEP : N° 2416003150

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère hydraulique

DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU
DE LA WILAYA DE DJELFA
N° FISCAL / 17014021039

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article 65 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant Réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la direction des Ressources en Eaux de la Wilaya de Djelfa inform tous les soumissionnaires ayant participé à l'Avis d'appel d'offres avec exigence de capacités minimales n°14/2023 inséré au quotidiens Nationaux: الوقف du 10/12/2023 et L express du 10/12/2023 et le Bomop.

PROJET :

- ETUDE DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE LA STEP DE DJELFA.
- Les projets sont attribués à titre provisoire aux BET suivantes :

N° de pli	BET	Numero Fiscal	Montant TTC	Délai	le point total	ORS
02	SARL EL BAHDJIA HYDRO AGRO	099734025990000	5 378 800.00	07 mois	49,28	Préqualifié moins disant

Tout les soumissionnaires contestant le choix opéré par la partie contractante dispose d'un délai de dix (10) jours à partir de la première parution du présent avis dans les journaux nationaux et le Bomop, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Djelfa et ceci en application de l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Les autres soumissionnaires intéressés à prendre connaissance de l'évaluation de leurs offres sont invités de se rapprocher du service contractant au plus tard 03 jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou dans le Bomop

L'EXPRESS DU 01/02/2024

ANEP : N° 2416003145

République algérienne Démocratique et Populaire

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
WILAYA DE BISKRA

Numéro d'identification fiscale: 408015000087086

AVIS ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementations des marchés publics et des délégations de services publics, la direction des travaux Publics de la wilaya de Biskra informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres nationale ouvert avec exigence de capacités minimale N° 39/2023 relatif aux projets :

***Travaux sur chaussée et dépendances :**

- Lot 01 : Revêtement en BB de LA RN 46 du pk 219+000 au pk 223+000 sur un linéaire de 04 kms
- Lot 02 : Revêtement en BB de la RN 46 entre pk 275+000 et pk 279 sur un linéaire de 04 kms 2*2 voies
- Lot 03 : Revêtement en BB de LA RN 31 ENTRE PK 117+000 et pk 144+000 sur un linéaire de 27 kms W'chouneche vers Biskra.

***Travaux sur Ouvrages d'ART**

- Lot N°04 : entretien ouvrage d'art sur m 31 pk 137+700.
- Lot N°05 : entretien ouvrage d'art sur m 46 pk 254+400.

*** Entretien de la signalisation routière et élimination des points accidentogènes**

- LOT N° 06 : Fourniture et mise en œuvre de 518,6 km de signalisation horizontale sur RN.
 - LOT N° 07 : Fourniture et pose 2 poteaux sur RN03 AU PK 383+950 ET AU PK 255+700.
- DANS LE CADRE DE L'OPERATION : ENTRETIEN DES ROUTES NATIONALES (EXERCICE 2024).
Première parution sur (EL OIKAIE) et (L'EXPRESS) le 18/12/2023, qu'à l'issue de l'analyse et de l'évaluation des offres en date du 09/01/2024, est déclaré comme suit :

Désignation des Lots	ENTREPRISE (NIF)	Montant du Marché (DA)	Note technique (pis)	Délai	Critère de choix
• Travaux sur chaussée et dépendances					
Lot 01 : Revêtement en BB de LA RN 46 du pk 219+000 au pk 223+000 sur un linéaire de 04 kms	SARL FUTUR WAY - EL OUED - (000739054297005)	125 546 190,00	80,5	04 MOIS	Offre Moins disante et la plus avantageuse économiquement
Lot 02 : Revêtement en BB de la RN 46 entre pk 275+000 et pk 279 sur un linéaire de 04 kms 2*2 voies	SPA EL FATH -BARIKA- (09990501235741)	214 164 895,00	89,5	04 MOIS	3 ^{ème} Offre Moins disante et la plus avantageuse économiquement
Lot 03 : Revêtement en BB de LA RN 31 ENTRE PK 117+000 et pk 144+000 sur un linéaire de 27 kms	E.G.T.P.R.H VOUSI Khaïr Edidine -BARIKA- (173051500238108)	321 895 480,00	77	06 MOIS	Offre Moins disante et la plus avantageuse économiquement
• Travaux sur Ouvrages d'ART					
Lot N°04 : entretien ouvrage d'art sur m 31 pk 137+700					Infrastructures
Lot N°05 : entretien ouvrage d'art sur m 46 pk 254+400					Infrastructures
• Entretien de la signalisation routière et élimination des points accidentogènes					
LOT N° 06 : Fourniture et mise en œuvre de 518,6 km de signalisation horizontale sur RN.					Infrastructures
LOT N° 07 : Fourniture et pose 2 poteaux sur RN03 AU PK 383+950 ET AU PK 255+700					Infrastructures

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°247/15 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de services publics, tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission de wilaya des marchés dans un délai de dix (10) jours à compter de la 1^{re} parution de cet avis dans les quotidiens nationaux ou BOMOP.

Tous soumissionnaires souhaite prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de son candidature, offre technique et financière est tenu à se rapprocher des services de la direction des travaux publics de la wilaya de BISKRA au plus tard (03) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis d'attribution provisoire

L'EXPRESS DU 01/02/2024

ANEP : N° 2416003040

ALLEMAGNE

Une carte de paiement pour les réfugiés introduite d'ici l'été par Berlin

Une carte de paiement pour les réfugiés, destinée à mieux maîtriser une allocation jusqu'ici versée en liquide, sera introduite d'ici l'été en Allemagne, après un accord mercredi entre quatorze des seize Etats régionaux du pays.

"Avec l'introduction de la carte de paiement, (...) nous empêchons la possibilité de transférer de l'argent issu d'Allemagne dans les pays d'origine des réfugiés", a déclaré Boris Rhein, chef du gouvernement de l'Etat régional de Hesse (centre) qui préside actuellement la conférence des chefs de gouvernement des 16 Länder. "Et nous combattons ainsi la criminalité inhumaine des passeurs", a ajouté M. Rhein, dans un communiqué. Cette carte donnant la possibilité aux étrangers de faire des achats de première nécessité dans les magasins (produits d'hygiène par exemple) fait partie des mesures décidées en novembre dernier par le chancelier Olaf Scholz et les chefs des 16 Länder. Jusqu'ici, tout



étranger arrivé dans un centre de premier accueil -où il est nourri et logé- recevait 182 euros en liquide par mois "pour ses besoins personnels néces-

saires". Or, plusieurs voix, notamment celle de l'opposition conservatrice dont fait partie M. Rhein, reprochaient à ce système d'être trop attractif, incitant les étrangers à venir en Allemagne: selon elles, l'argent versé en liquide était envoyé par les réfugiés dans leur pays d'origine au lieu de servir à acheter des produits de première

nécessité. L'accord sur les possibilités techniques de cette carte annoncé mercredi par M. Rhein concerne tous les Länder sauf la Bavière (Sud) et le Mecklembourg-Poméranie antérieure (Nord-Est). Ces deux derniers veulent aussi introduire une carte de paiement mais selon leurs propres standards. Chaque Etat régional décidera lui-même du montant affecté à la carte qui fonctionne sans être liée à un compte bancaire. Cette carte ne pourra pas être utilisée à l'étranger et il ne sera pas non plus possible de l'utiliser pour des virements d'Allemagne vers l'étranger. Selon M. Rhein, cité dans le communiqué, l'introduction de cette carte est un "pas important pour faire baisser l'immigration illégale en Allemagne". "L'afflux continu et élevé de réfugiés en Allemagne met sous pression l'Etat fédéral, les Etats régionaux et les communes", a-t-il ajouté.

Les demandes d'asile en Allemagne ont augmenté de plus de moitié en 2023, selon des chiffres diffusés début 2024 par l'Office fédéral pour la migration et les réfugiés confirmant la hausse de l'immigration qui met sous pression le gouvernement d'Olaf Scholz. Cette situation a profité au parti d'extrême droite, Alternative pour l'Allemagne (AfD), comme le montre ses bons résultats dans les sondages ces derniers mois.

In L'Orient Le Jour

ENVIRONNEMENT : LA MYSTÉRIEUSE ODEUR NAUSÉABONDE QUI INCOMMODE LISBONNE

Autorités locales et chercheurs planchent sur l'origine de ce phénomène, qui touche Lisbonne et habitants de la vallée du Tage depuis quelques jours. Problème : ils n'ont pas la moindre idée de la cause de cette punteur, rapporte le journal "Público". "Cheira bem, cheira a Lisboa !" Les paroles de cette iconique chanson de fado d'Amália Rodrigues

("Ça sent bon, ça sent Lisbonne") n'ont jamais sonné aussi faux. Depuis plusieurs jours, une odeur "étrange", parfois "horrible", qui a envahi la capitale portugaise et sa région suscite de nombreuses réactions d'habitants sur les réseaux sociaux. "Les scientifiques enquêtent déjà sur son origine, explique Público. Pour l'instant, ils affirment qu'il s'agit

d'une situation 'atypique'. Or, plusieurs voix, notamment celle de l'opposition conservatrice dont fait partie M. Rhein, reprochaient à ce système d'être trop attractif, incitant les étrangers à venir en Allemagne: selon elles, l'argent versé en liquide était envoyé par les réfugiés dans leur pays d'origine au lieu de servir à acheter des produits de première

international

PUBLICITE

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التكوين والتعليم المهنيين

نص الإعلان الصحفي

تعلن وزارة التكوين والتعليم المهنيين أن:

التسجيلات مفتوحة من يوم الأحد 07 جانفي 2024 إلى غاية يوم السبت 17 فيفري 2024

على مسقوف كل المؤسسات التكوينية، وعبر الموقع الإلكتروني:

mihnati.mfep.gov.dz

- أيام الانتقاء والفوجيه: 18، 19، 20، فيفري 2024.

- الإعلان عن النتائج: يوم الخميس 22 فيفري 2024.

- الدخول الرسمي: يوم الأحد 25 فيفري 2024.

Communiqué

Le ministère de la formation et de l'enseignement professionnels informe :

- Inscriptions du dimanche 07 janvier 2024 au samedi 17 février 2024 au

niveau des établissements de formation professionnelle, et en ligne

mihnati.mfep.gov.dz

- Journées de sélection et d'orientation: les, 18, 19, 20, février 2024

- Proclamation des résultats: jeudi 22 février 2024

- Rentrée officielle le: dimanche 25 février 2024.

ESPACE

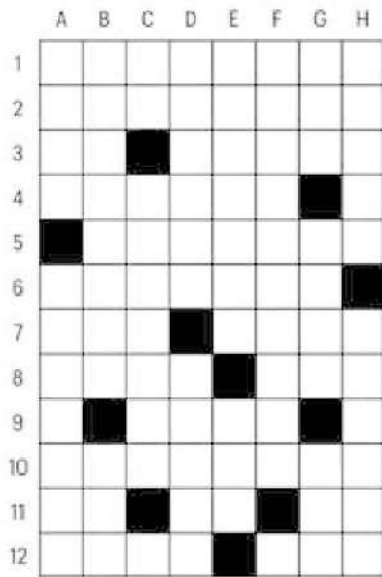
DES POIS CHICHES CULTIVÉS DANS LA POUSSIÈRE LUNAIRE

Pour nourrir les habitants d'une future base lunaire, on ne pourra pas compter sur les seuls ravitaillements. Des chercheuses ont trouvé le moyen de faire pousser des pois chiches dans le sol de la Lune, pourtant hostile à la vie. "La poussière de Lune est à la fois coupante et grumeleuse, pleine de contaminants toxiques et privée de plusieurs nutriments essentiels aux plantes", liste New Scientist. Autant de raisons d'applaudir la prouesse des chercheuses Jessica Atkin, de l'université A & M, du Texas, et Sara Oliveira Santos, de l'université Brown, dans le Rhode Island, aux États-Unis, qui sont parvenues à y faire pousser des pois chiches. Dans un article disponible en préprint (qui n'a pas été relu par un comité d'experts) intitulé "De la poussière à la graine : histoire d'un pois chiche lunaire", elles révèlent la recette de ce succès : l'ajout de vers de terre et de champignons Arbuscular mycorrhiza à des échantillons de sol lunaire, dans des expériences de laborato-

re. "Les chercheuses ont choisi les pois chiches pour leurs bénéfices nutritifs mais aussi parce que le champignon peut établir une relation symbiotique avec eux", explique l'hebdomadaire britannique. Non seulement Arbuscular mycorrhiza apporte à la plante les nutriments dont elle a besoin pour pousser, mais il retient les métaux lourds et d'autres contaminants présents dans les sols. La présence des vers de terre est, elle aussi, indispensable. Pour preuve, les plants de pois chiche ont poussé et fleuri uniquement quand le milieu était composé des trois éléments - poussière de Lune, champignon et vers de terre. Quant à savoir si les pois chiches sont bien comestibles, un détail essentiel dans la mesure où le but d'une agriculture lunaire est de nourrir les habitants d'une future station installée sur notre satellite naturel, Jessica Atkin explique : "On doit encore mesurer leur concentration en métaux lourds, et nous allons le faire." Avant d'ajouter, confiante : "Même si les premières générations de pois chiches ne sont pas comestibles, les contaminants vont finir par être retirés du sol grâce au processus de bioremédiation", c'est-à-dire la dépollution grâce aux champignons.

In Courrier international

Mots Croisés



VERTICALEMENT

- A. Plante des marais. Partie amovible d'un casque.
- B. Bâti pour le citadin. Rapace ou noble.
- C. Six à Rome. Triste mélodie.
- D. Détache les pois de la cosse. Capitale d'un pays du Maghreb.
- E. Opposèrent un démenti. Émetteur luxembourgeois.
- F. Jamais repu.
- G. Peut s'entendre sur un court de tennis. Elle nous informe avec des images. École normale supérieure.
- H. Cancro parfois. Couche de saleté.

HORIZONTALEMENT

- 1. Propre à la jeunesse.
- 2. Qui remonte au tout début.
- 3. Nota bene. Demeure.
- 4. Appareil de prise de vues.
- 5. Jeune femme.
- 6. Acte infâme.
- 7. Préfixe d'égalité. Poudre pour les bébés.
- 8. Chiffre. Berceau de bateaux.
- 9. Société unipersonnelle.
- 10. Incapables de mordre.
- 11. Filet de campagne. L'homme dont on parle. Notre Sauveur.
- 12. Boucliers. Trouve le cran.

LES MOTS FLÉCHÉS

VERTICALEMENT

- 1. CIBLE DE TR
- 2. BUT L'ŒUR
- 3. CABANE À OUTILS
- 4. AGÈNERA PROGRES-SIVEMENT
- 5. PETIT ROULEAU ASIATIQUE
- 6. RONGEUR LAVEUR
- 7. APPROUVE AU MUR
- 8. BONNES EN DEBUT D'ANNEE
- 9. AGENT DE BORD
- 10. CHEVEU FAMILIER
- 11. FUTUR FOU
- 12. MON-SEIGNEUR
- 13. FIN D'IM-FINIF
- 14. BULLETTIN DU TEMPS
- 15. C'EST LUI LE PATRON !
- 16. IL EST ACCES-SOIRE POUR UN GOLFEUR
- 17. CHASSE AFRICAINE
- 18. DIE-SÉNER
- 19. DEVANT CE QU NOUS AP-PAITENT
- 20. PROFES-SEUR EN ABRIGE
- 21. C'EST LE 83
- 22. ARTICLE DÉFINI
- 23. CHANGE DE PEAU
- 24. DÉGRÉ DE CAHME
- 25. RÉVÉRENDO PÈRE
- 26. EXPRIME SON POINT DE VUE
- 27. RAVÉE DU MONDE DES VIVANTS
- 28. NÉGATION QUI VA PAH DEUX
- 29. ART DE PREVERT
- 30. RASSURE DÉTENDU
- 31. DÉCOR RICHE
- 32. À QUEL ENDRUIT ?
- 33. CACHET DE SIRE
- 34. CONCE-VOIR UNE ŒUVRE
- 35. DRAME À TOKYO
- 36. INAT-TENDU
- 37. EFFET AU TENNIS
- 38. ASPERGE D'EAU
- 39. ABBREVI-ATION VATICANE
- 40. MÉLOJGER AU PROFIT D'UN AUTRE
- 41. AXE DE ROUES
- 42. SAINT DANS LA MANCHE
- 43. ELLE EST GRANDE À LA FOIRE
- 44. DES SIÈCLES ET DES SIÈCLES



SIDOKU

	4		8	2	7			
1	7	3	9		6	5		
2						4	6	
		7	6		9			5
3	5	4						6
		2	4		1			8
9						7	1	
	7	6	1	5		4	8	
	2		1	7	3			

1 2 3 4 5 6 7 8 9

MOTS MÊLÉS

ACTIVER	AGATE	AMPLEUR	BARDE	CLIMAT	ENTOURAGE	ERADIQUER	ESTHÈTE				
ETALEMENT	EVENEMENT	EVOLUTIF	GRONDIN	LAMENTO	LYCÉEN	MISE	MONTRÉUR				
OPTIMAL	OREE	POCHE	RETIRER	REVENDRE	SPLEEN	TROMPETTE	ZAIN				
Z	T	E	E	T	A	G	A	R	B	E	E
R	A	N	V	R	R	L	U	A	G	T	R
U	L	I	E	O	A	E	R	A	A	E	D
E	A	N	N	M	L	D	R	M	V	H	N
R	M	D	E	P	E	U	I	I	I	T	E
T	I	N	M	E	O	L	T	Q	T	S	V
N	T	A	E	T	C	C	A	I	U	E	E
O	P	R	N	T	A	Y	H	T	F	E	R
M	O	E	T	E	S	P	L	E	E	N	R



- Alger 20°
- Ouargla 15°
- Oran 18°
- Constantine 19°

FADJR	DOHR	ASR	MAGHREB	ISHA
06:20	12:57	15:37	17:56	19:24

EN VUE DE RENFORCER L'APPROVISIONNEMENT DU ROYAUME-UNI EN GNL

SONATRACH SIGNE UN ACCORD AVEC GRAIN LNG

Sonatrach a signé hier un accord de dix années avec Grain LNG, pour l'extension des capacités de stockage et de relivraison à long terme du gaz naturel liquéfié (GNL) algérien au niveau du terminal relevant de cette compagnie britannique, et ce, à partir de janvier 2029. Selon un communiqué de Sonatrach, l'accord porte sur une capacité

d'importation de 125 GWh/j, équivalent à 3 millions de tonnes par an de GNL. Il s'agit du premier accord issu du processus d'enchères concurrentielles initié par Grain LNG, lancé en septembre 2023, précise Sonatrach soulignant que « la fructuosité de ce processus d'enchères garantit l'avenir du plus grand terminal d'importation de

GNL en Europe pour la prochaine décennie ». Le terminal de Grain LNG, situé sur l'île de Grain (Est de Londres), est actuellement en cours d'extension en vue de stocker et de livrer les quantités nécessaires de gaz pour répondre jusqu'à hauteur de 33 % de la demande en gaz du Royaume-Uni, selon le communiqué.

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // JEUDI 1^{ER} FEVRIER 2024 // N°740 // PRIX 20 DA

ALORS QUE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE SEMBLE PARALYSÉE

Le massacre de civils palestiniens se poursuit dans la bande de Ghaza

La guerre israélienne dans la bande de Gaza, a fait jusqu'à mercredi 31 janvier, 26 900 morts en majorité des femmes et des enfants, selon un nouveau bilan du ministère de la santé de Gaza qui fait état également de 65 949 blessés depuis le début du conflit le 7 octobre 2023.



C'est ce qui ressort d'un communiqué du ministère de la santé de l'enclave assiégée, repris par des agences de presse et publié au "117e jour de l'agression israélienne contre la bande de Gaza". "Au 117e jour de la guerre israélienne dans la bande de Gaza, le bilan des victimes s'est alourdi à 26 900 morts et 65 949 blessés, depuis le 7 octobre dernier", a déclaré le ministère de la santé gazaoui. Et d'ajouter : "L'occupation israélienne a perpétré 16 massacres contre des familles palestiniennes dans l'enclave assiégée au cours des dernières 24 heures, qui ont fait 150 morts et 313 blessés". Le ministère indique que "plusieurs cadavres sont toujours sous les débris et jonchent les routes, les ambulances et les équipes de la protection civile n'ayant pas parvenu à les atteindre". Le conflit a provoqué, en outre, des destructions massives d'infrastructures, une

catastrophe humanitaire sans précédent, et le déplacement de plus de 85 % de la population de la bande de Gaza, soit environ 1,9 million de personnes, selon les autorités gazaouies et l'Ou. Le bilan de l'agression sioniste, lancée le 7 octobre dernier contre la bande de Ghaza, s'élève à 26.900 martyrs et 65.949 blessés, ont indiqué mercredi, des sources sanitaires palestiniennes citées par l'agence de presse Wafa. Durant les dernières 24 heures, 150 Palestiniens sont tombés en martyrs et 313 personnes ont été blessés, a rapporté Wafa. En outre, beaucoup de citoyens sont toujours portés disparus sous les débris et sur les routes, où les forces d'occupation empêchent les ambulances de les atteindre, selon les mêmes sources. Depuis le 7 octobre 2023, l'armée sioniste mène une

agression génocidaire contre Ghaza, provoquant une catastrophe humanitaire et sanitaire, et poussant plus de 1,9 million de personnes à un déplacement forcé, soit plus de 85% des habitants de la bande de Ghaza, selon les autorités palestiniennes et les Nations unies. La situation humanitaire, y est des plus troublantes et ne cesse de s'aggraver. Hier, António Guterres, secrétaire général des Nations unies, a déclaré, que l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) est l'épine dorsale de tous les efforts humanitaire à Gaza. Et ceci, lors de son discours de la séance d'ouverture de cette année du Comité des Nations unies pour l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables. Le Secrétaire général a exprimé sa profonde préoc-

cupation face « aux conditions inhumaines auxquelles sont confrontés les 2,2 millions d'habitants de Gaza, alors qu'ils luttent pour survivre sans aucun élément de base », à la lumière de l'agression israélienne en cours depuis le 7 octobre dernier. « La mort, la destruction, les déplacements, la faim, les pertes et le chagrin à Gaza au cours des 120 derniers jours, sont une cicatrice sur notre humanité et notre conscience communes », a souligné António Guterres. Et d'ajouter : "Tout le monde à Gaza a faim et un demi-million de personnes souffrent de niveaux catastrophiques d'insécurité alimentaire. J'appelle à un accès humanitaire rapide, sûr, sans entrave, élargi et durable à toutes les régions de Gaza. Ceci est particulièrement crucial dans le nord, où Israël a bloqué la plupart des missions humanitaires qui ne peuvent arriver, à la lumière des combats et de l'insécurité persistants. Le Secrétaire général s'est dit horrifié par les accusations portées contre un certain nombre d'employés de l'UNRWA, et a noté que l'organisation avait immédiatement agi pour y faire face. Cependant, il a déclaré que lors de sa réunion d'hier avec les donateurs, il avait souligné l'importance de poursuivre le travail vital de l'UNRWA dans les territoires occupés et dans les pays voisins, notamment à Gaza, où "le système humanitaire s'effondre".

YS et agences

PÊCHE ET AQUACULTURE:

LE CNRDPA SE DOTE D'UN INCUBATEUR LABÉLISÉ

Le Centre national de recherche et de développement de la pêche et de l'aquaculture (CNRDPA) de Bou Ismail (Tipasa) s'est doté d'un incubateur qui vient d'avoir le label du Comité national de labélisation des startups, des projets innovants et des incubateurs, a indiqué un cadre du ministère de la Pêche et des Productions halieutiques. Baptisé "Acqua-incub" et implanté au siège du CNRDPA, ce premier incubateur sectoriel se veut "un appui et un accompagnement aux startups et aux porteurs de projets innovants, dans les différentes filières de la pêche et de la production halieutique, des chaînes de valeurs et la protection de l'environnement marin", a précisé, dans une déclaration à l'APS, le sous-directeur de la formation, chargé du dossier des startups et des incubateurs au ministère de la Pêche et des Productions halieutiques, Mohamed-Mounir Guerbi. Il a ajouté que les structures spécialisées de la pêche à travers le pays, telles que les stations expérimentales et les fermes pilotes de Skikda, Ouargla, Ain Defla et Boukais (Bechar) constituent des annexes de cet incubateur et sont également un espace d'accompagnement des porteurs de projets innovants, des chercheurs et des promus des établissements de formation relevant du secteur et des différents instituts, écoles et universités en relation avec la pêche et l'aquaculture.

Y.B

AMBASSADE DE PALESTINE À LA HAYE

L'ALGÉRIE PARTICIPE À UNE RÉUNION EN RECONNAISSANCE DE L'INITIATIVE SUD-AFRICAINNE DEVANT LA CIJ

L'ambassadrice d'Algérie à La Haye, Salima Abdelhak, a pris part, au siège de l'ambassade de Palestine, à une réunion en reconnaissance des efforts de la ministre sud-africaine des Affaires étrangères, dont le pays a pris la louable initiative de déposer une saisine devant la Cour internationale de Justice (CIJ), contre les crimes de génocide perpétrés par l'entité sioniste contre le peuple palestinien à Ghaza, une initiative hautement saluée par les ambassadeurs arabes accrédités. Lors de cette réunion, les participants ont évalué et salué la décision rendue par la CIJ, la qualifiant de « grande victoire » pour le droit international. Ils ont affirmé, en outre, que les mesures conservatoires décidées par la CIJ

renfermaient, indirectement, une demande de cessez-le-feu, étant nécessaire à leur mise en œuvre. Ils se sont félicités, par la même, de « la décision des juges en faveur de ces mesures conservatoires, contribuant ainsi à la préservation de la légitimité de cette juridiction internationale ». L'ambassadrice d'Algérie à La Haye a rappelé aux participants « le communiqué du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, portant instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, données à la mission permanente de l'Algérie auprès des Nations unies, pour demander la tenue d'une réunion d'urgence du Conseil de sécurité afin de donner force

contraignante à la décision de la CIJ concernant les mesures conservatoires imposées à l'occupation sioniste. Mme Salima Abdelhak avait auparavant assisté à la séance plénière de la CIJ, où elle avait exprimé l'appui de l'Algérie à l'Afrique du Sud et son soutien au peuple palestinien. Pour rappel, la CIJ avait ordonné, vendredi dernier, à l'occupant sioniste de prendre toutes les mesures pour empêcher des actes de génocide contre les Palestiniens et améliorer la situation humanitaire à Ghaza. Cette décision avait été rendue lors d'une audience de la CIJ à La Haye (Pays-Bas), concernant la requête de l'Afrique du Sud pour prendre des mesures conservatoires dans l'action intentée contre l'entité sioniste

